

SEANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2000

BUREAU :

Président : M. Frédéric RENEVEY
Vice-présidente : Mme Andrée JELK-PEILA
Secrétaire : M. Yann WYSS
Membres : M. François BAERTSCHI, Mme Maria MALAGOLI,
M. Gilbert TERRIER

Sont présents :

M. Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Annie CORDEY, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Michel DUPRAZ, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Stéphane LORENZINI, Andrès MONCADA, Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, MM. Johnny PURTSCHERT, Jean-Pierre SEYDOUX, Mmes Patricia SOLIOZ, Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Pierre-Henri HEIZMANN et Mme Catherine LANCE

Assistent à la séance : M. Marco FOLLMY, Maire, MM. Pascal CHOBASZ, Walter SPINUCCI, Conseillers administratifs, Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2000
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances - Séance du 14 février 2000 -
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**
Couverture de la T 104 - Boucllement du crédit d'investissement
(Fr. 402'183.--) **p. 172** **Arrêté**
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 6 mars 2000 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**
 - a) Avenue Eugène-Lance - Assainissement de la chaussée et
des collecteurs d'eaux pluviales
Crédit de construction (Fr. 1'332'000.--) **p. 174** **Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 23 mars 2000

- 8) **Commission de l'aménagement du territoire - Séance du 28 février 2000**
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI
- a) Audition du Groupement des transports express régionaux **p. 176** **Information**
- b) Soutien au projet de liaison ferroviaire La Praille / Eaux-Vives **p. 178** **Résolution**
- 9) **Commission de sécurité - Séance du 9 février 2000 -**
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER
- a) Présentation des concepts « Sécurité civile de Genève » et « Sécurité genevoise intercommunale » **p. 181** **Information**
- b) Parking au chemin des Esserts **p. 182** **Information**
- c) Divers
- 10) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 10 février 2000 -**
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA
- a) Visite de la villa Tacchini et rencontre avec les responsables **p. 183** **Information**
- b) Divers
- 11) **Commission de l'administration et information - Séance du 8 mars 2000 -**
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ
- a) Communication informatique - Site Internet de Lancy - Messagerie externe **p. 185** **Information**
- b) Liste des jurés des tribunaux 2001 **p. 186** **Vote**
- c) Divers
- 12) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 9 mars 2000 -**
Rapporteur : Mme Marie-José PERRUCHOD
- a) Fêtes des écoles 2000 **p. 188** **Vote de principe**
- b) Divers
- 13) Motion de l'Alliance de Gauche concernant les produits dangereux transitant sur les voies CFF de la Praille **p. 194** **Motion**
- 14) Présentation des comptes 1999 **p. 198**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 203**

M. RENEVEY : On vous a remis sur vos places le nouveau texte de la motion. Il y avait simplement la modification suivante : on a remplacé l'Alliance de gauche, par le Conseil municipal.

J'excuse les absences de M. Heizmann et Mme Lance.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté. N'oublions pas l'adjonction de la présentation des comptes 1999 qui sera en point 14), après la motion de l'Alliance de gauche et avant les propositions individuelles.

Séance ordinaire du 23 mars 2000**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2000**

Le procès-verbal est approuvé.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. RENEVEY : J'ai deux communications. La première concerne la co-propriété d'habitation au 17, chemin du 1er-Août, je vous donne lecture de la lettre :

« Par la présente et en tant qu'habitants de l'immeuble 17, chemin du 1er-Août (32 personnes, dont 13 enfants, 1 étant handicapé), riverains du chemin mentionné en référence, nous aimerions vous signaler notre préoccupation au sujet du danger que représente pour les piétons, les enfants notamment, la traversée du chemin du 1er-Août, sur le passage dit protégé, à la hauteur de l'embranchement dudit chemin sur l'avenue des Communes-Réunies.

En effet, la présélection sur l'avenue des Communes-Réunies permettant aux véhicules de s'engager dans le chemin du 1er-Août est réalisée de telle manière qu'elle autorise une vitesse trop souvent excessive, qui met gravement en danger les piétons.

Nous souscrivons et soutenons donc entièrement les propositions d'aménagement du chemin du 1er-Août au moyen d'un « gendarme couché » à la hauteur du passage-piéton, accompagné d'une signalisation lumineuse du même type que celle utilisée pour signaler le passage piéton sur l'avenue des Communes-Réunies, à la hauteur du portail d'entrée du parc de l'institut Marie-Thérèse. Un miroir parabolique devrait compléter ce dispositif.

Nous sommes également d'avis que la modification du marquage de la présélection, qui consisterait à prolonger l'emprise de la voie de bus depuis l'arrêt situé à la hauteur du parc Marignac, jusqu'à l'arrêt placé à la hauteur de l'église Sainte-Marie-des-Grâces serait plus efficace. En effet, les conducteurs des véhicules désirant s'engager sur le chemin du 1er-Août, (trop souvent dans le but d'éviter un arrêt au feu), seraient alors obligés à la prudence et ne pourraient plus « prendre le virage à la corde », comme c'est le cas actuellement. Le trottoir pourrait également être prolongé, de manière à supprimer la courbe qu'il représente à l'embranchement entre l'avenue et le chemin.

Nous aimerions également ajouter que la proposition qui a semble-t-il été faite de prolonger le mur d'enceinte situé à l'angle de l'avenue et du chemin va à l'encontre du but recherché (accroissement de la sécurité des piétons), puisque les conducteurs des véhicules, venant de l'avenue, n'auraient alors carrément plus aucune possibilité de voir à temps les piétons engagés sur le passage.

Nous ne doutons pas que vous pourrez prendre en considération nos préoccupations légitimes de sécurité et que vous entrez dans nos vues au sujet des améliorations à apporter.

Nous demeurons dans l'attente de vos réactions, et vous prions d'agréer, etc. »

Le Bureau a décidé de transmettre cette lettre à la Commission des travaux et constructions, je vous donne donc lecture de la réponse :

« En effet, dans le cadre de l'étude de l'aménagement qui est en cours actuellement à l'avenue Eugène-Lance, nous prendrons bien évidemment en compte les observations que vous nous avez adressées ».

Séance ordinaire du 23 mars 2000

La seconde communication, c'est l'Association des promoteurs et constructeurs genevois, je vous donne également lecture de leur courrier :

« Nous avons appris récemment que le recours déposé par un des habitants de votre commune contre l'initiative « pour la sauvegarde de quartiers verdoyants à Lancy » avait été rejeté.

Dans la mesure où votre Conseil délibérera prochainement sur cette initiative, nous souhaiterions pouvoir vous exposer oralement notre position à ce propos.

Nous sommes à votre disposition pour une éventuelle audition à une date qui vous conviendra ».

Le Bureau a donc décidé de transmettre cette lettre à la Commission de l'aménagement du territoire pour une audition.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMI : Suite à votre dernier Conseil, vous avez renvoyé les enquêtes publiques concernant les zones de verdure, en demandant à ce que nous interpellions le DAEL pour vous accorder un délai supplémentaire. Nous avons donc reçu une réponse de la part de M. Moutinot, qui est très étonné de cette prise de position, et qui nous dit ceci :

En effet, l'objectif de l'initiative rejoint les préoccupations exprimées à de multiples reprises, depuis une dizaine d'années par la population lors de votations municipales, telles que celles concernant des plans localisés de quartiers de Surville à Lancy, de Contamines et de la place des Nations en ville de Genève et de la Garance à Chêne-Bougeries.

De plus, une initiative municipale intitulée « sauvons nos parcs » a été déposée en ville de Genève. Selon lui, le message de la population aux autorités est clair, l'urbanisation des zones à bâtir doit s'accompagner de mesures de sauvegarde des espaces verts existants, et de créations de nouvelles zones de verdure accessibles au public.

Or, c'est précisément pour répondre aux préoccupations de la population, et ainsi faciliter l'acceptation de projets d'urbanisation à venir, que le Conseil d'Etat a décidé d'engager une politique active en faveur des espaces verts.

La première phase consiste à consolider les espaces verts accessibles au public, les propriétés des collectivités publiques par leur classement en zones de verdure. Nombreux sont en effet les espaces verts situés en zone à bâtir. La phase ultérieure visera à créer de nouveaux espaces verts. C'est pourquoi, des projets de lois de créations de zones de verdure, actuellement soumis pour préavis au Conseil municipal de votre commune constituent une réponse indirecte à l'initiative pour la sauvegarde de quartiers verdoyants à Lancy.

En conséquence, le Conseil municipal devrait, à son avis, se déterminer rapidement, afin que le Grand Conseil puisse prendre la décision sur le changement de zones. Ensuite, votre Commune, pourra régler le sort de l'initiative municipale, en montrant que des actions ont déjà été engagées, et afin de permettre, à votre Conseil municipal, de réexaminer ses projets, et au vu de ces explications, il nous accorde une prolongation de délai de réponse au vendredi 14 avril.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Cet objet sera traité à la prochaine Commission de l'aménagement lundi prochain.

Ensuite, je voudrais donner une réponse à M. Wyss à propos de l'examen de la révision du statut du personnel. C'est le Conseil administratif qui est chargé de l'examen de la révision de ce statut. Il fera des propositions qui seront soumises, dans un premier temps, à un groupe de travail interne de l'administration, et ensuite, ceci sera amené à la Commission de l'administration, dans le courant de l'automne.

Une réponse également à Mme Jelk-Peila à propos des informations communales qui devraient parvenir dans tous les foyers. Je peux vous donner la réponse suivante : la distribution des imprimés s'effectue dans toutes les boîtes aux lettres, y compris dans celles portant la mention « pas de publicité ».

Nous avons décidé, par ailleurs, de demander à la société qui fait la distribution de desservir aussi maintenant les cases postales. Mais où se pose le problème, c'est lorsque certaines portes d'entrée d'immeubles sont fermées avec un code. Pour les distributeurs cela pose un certain nombre de problèmes, ce qui fait qu'ils ne peuvent pas toujours accéder dans les immeubles qui ont des codes.

Dernière information, le Conseil administratif vous propose une séance le 18 avril, sous la présidence, s'il est d'accord, de M. Cavaleri. C'est une séance de la Commission de l'aménagement du territoire ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, au cours de laquelle, nous aurons la possibilité de vous présenter le projet de l'extension de l'école du Petit-Lancy, en présence des architectes.

M. CHOBASZ : Je souhaite apporter une réponse à M. Dupraz qui s'interrogeait sur les problèmes d'assainissement au Terrain d'aventures de Lancy-Voirets. En réponse, le Service des travaux fait savoir, qu'il s'est rendu sur place, afin de faire le point de la situation sur les travaux à exécuter, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment.

S'agissant des aménagements extérieurs, il avait été demandé de réengazonner la place de jeux qui se situe entre la maison et le bois, ainsi que d'effectuer un entretien de la zone boisée.

S'agissant de l'engazonnement, le Service des parcs signale qu'un tel engazonnement avait été opéré, sauf erreur, en 1995, mais que ce travail n'avait malheureusement pas pu totalement aboutir, dans la mesure où certaines directives de protection n'avaient pas été respectées et que le gazon, fraîchement semé, avait été endommagé. C'est pourquoi, cette place est actuellement, peut-être non pas marécageuse, mais effectivement boueuse.

Il est proposé donc de reprendre l'engazonnement avec la pose d'une grille gazon, type plastic, qui permettra simultanément de consolider le terrain. Ce travail sera à exécuter à l'automne, lorsque la fréquentation du terrain d'aventures est moins importante qu'au printemps ou en été, et permettra de maintenir des directives de protection plus facilement.

Quant à la zone boisée, donc aux 3 arbres qui posaient problème, le Service des parcs a sollicité une demande d'abattage et, dès que cette autorisation sera obtenue, il sera donc procédé à ces 3 abattages d'arbres.

Deuxième information : en accord avec le Président de la Commission des sports, il faut signaler aux membres de cette commission, qu'en-dehors de la séance prévue

Séance ordinaire du 23 mars 2000

jeudi prochain, il y aura une séance commune prévue avec la Commission des finances le mercredi 5 avril à 18.30 heures, avec un point commun à ces deux commissions, qui est l'acquisition du stade de Lancy-Florimont.

M. SPINUCCI : Première réponse à M. Dupraz qui s'interroge sur l'état inquiétant de la salle de gymnastique de l'école des Palettes. Les problèmes que vous soulevez ne sont que la pointe émergée de l'iceberg, le problème est beaucoup plus compliqué que vous ne le pensez. Par ailleurs, vos collègues, membres de la Commission des travaux ont été saisis d'une demande de crédit qui est extrêmement importante, parce que il n'y a pas que les fenêtres qui ne ferment pas, mais il y a beaucoup d'autres problèmes. Le montant des travaux est estimé à plusieurs centaines de milliers de francs. Le problème sera examiné par la Commission des travaux et constructions, le lundi 3 avril.

Une deuxième réponse concerne les problèmes qui ont été soulevés par la pétition que vous venez de lire M. le Président, concernant la vitesse excessive des automobilistes qui entrent dans le chemin du 1er-Août, par l'avenue des Communes-Réunies.

J'ai eu l'occasion de m'en expliquer à la dernière séance de la Commission des travaux et constructions, je ne partage pas tout à fait l'avis des pétitionnaires concernant les mesures qui seraient à prendre. J'estime qu'un panneau signalant un danger, un seuil, ou un gendarme couché ou d'autres réalisations, ne freineront jamais un automobiliste qui a envie d'aller vite. Pour moi, il n'y a qu'une seule et unique solution, c'est d'interdire l'accès au chemin du 1er-Août aux automobilistes qui proviennent depuis l'avenue des Communes-Réunies. Ce problème sera soulevé très prochainement dans le cadre de la Commission des travaux et constructions, comme d'ailleurs le demandent les pétitionnaires.

Une réponse à M. Cavaleri qui s'inquiète de la durée des travaux à la place des Ormeaux. Renseignements pris le 2 mars de cette année, la durée était encore estimée à environ 2-3 mois, étant donné qu'il s'agit de travaux de mise en conformité des réseaux des Services Industriels et des Télécom, avec certaines complications dues notamment au maintien de la circulation automobile et des véhicules TPG à cet endroit-là.

Pour terminer, une réponse à en tous les cas deux questions de M. Moncada et de M. Lance concernant les abattages d'arbres. D'abord, j'aimerais vous rappeler la procédure qui est suivie par notre Service des parcs, promenades et maintenance, dans le cas d'abattage ou d'élagage d'arbres.

La première opération qui est effectuée c'est de solliciter l'avis du Service des forêts, qui dépend, ainsi que vous le savez, du Département de M. Cramer, que les Verts connaissent bien, le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et énergie. L'inspecteur se rend sur place, il examine la demande du Service des parcs, et il autorise ou non un élagage ou un abattage. Dans le cas affirmatif, il est déposé une requête en approbation pour l'abattage, qui paraît dans la Feuille d'avis officielle. L'autorisation est délivrée, au bout d'un certain temps, cela dépend de la durée de la procédure, ou du temps que le service précité met à répondre, et lorsque l'autorisation est délivrée, cette autorisation paraît également dans la Feuille d'avis officielle. Tout citoyen peut s'opposer dans un délai légal de 30 jours. S'il n'y a pas d'opposition dans ce délai, l'élagage ou l'abattage est effectué. C'est la procédure qui est toujours suivie par le Service des parcs, promenades et maintenance de notre commune.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Maintenant, concernant les questions que M. Moncada se pose, je comprends tout à fait votre inquiétude. Seulement, vous vous trompez d'adresse, parce que tout ce que vous avez vu dépend uniquement du canton, donc des services de M. Cramer. Je crois que c'est à lui qu'il faut vous adresser. Moi, je ne pourrai vous donner qu'une seule et unique réponse, qui nous a par ailleurs été communiquée par écrit par le service de M. Cramer, sous la signature de l'inspecteur, M. Joly, concernant l'abattage des arbres que vous pensez qu'ils soient sains.

« Pour le surplus, j'ai constaté que l'état général de la forêt a commencé à poser des problèmes par le biais du vieillissement et la taille des arbres (on parle bien de tout ce qui est au bord du Rhône). Un traitement sylvicole de l'ensemble de la pente devrait être entrepris dans un proche avenir pour assurer la fonction protectrice et la sécurité des promeneurs. Ce sera une occasion de sensibiliser le public à la fragilité du milieu et à la nécessité d'entretien de la forêt pour lui permettre de remplir pleinement et durablement les rôles qu'on lui demande de jouer ».

Donc, on est malheureusement, parfois, obligés d'abattre des arbres qui paraissent sains, mais qui ne le sont pas du tout, ou bien qui ont une charpente qui est complètement déstabilisée et qui constitue un danger pour les personnes et les objets. Pour preuve, je vous dirai qu'au début de cette semaine, au chemin des Semailles, je m'étonne que M. Lance ne soit pas encore intervenu à ce sujet, il y a une grosse branche qui est tombée d'un arbre qui se situe sur un domaine privé qui a abîmé une voiture. Alors, je vous laisse imaginer quelle aurait été la réaction de la population si cette branche était tombée sur une personne. On nous aurait certainement accusé de ne pas entretenir notre parc arboricole. Voilà tout ce que je peux vous dire ce soir à ce sujet.

M. LANCE : Et les arbres de la Mairie ?

M. SPINUCCI : Les 3 arbres de la Mairie, paraissaient sains, mais ils étaient complètement déséquilibrés et les branches menaçaient de tomber soit sur les voitures, soit sur le cheminement piétonnier qui est à proximité. Le Service des forêts, sans aucune hésitation, a accepté que ces arbres soient abattus, malgré leur aspect apparemment sain.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 14 février 2000 - Rapporteur : M. Aldo CAVALERI

Couverture de la T104 - Bouclage du crédit d'investissement (Fr. 402'183.--)

=====

Séance ordinaire du 23 mars 2000

M. CAVALERI présente le sujet : Selon un adage bien connu dans le monde des médias, un train qui arrive à l'heure ne constitue pas une nouvelle; s'il déraile, ça commence à devenir intéressant. C'est à l'aune de ce principe qu'un crédit dépassé et un Conseil municipal courroucé nous avaient valu une bonne demi-page avec photo dans l'avant-dernier survivant de nos quotidiens genevois préférés, il n'y a pas très longtemps.

Désolé pour notre presse locale, mais ce soir la Commission des finances est heureuse de présenter un rapport tout miel et eau de rose après le nuage de vitriol à propos du chantier que vous savez. Faut-il considérer comme simple coïncidence que nous étions un 14 février, le Saint du jour nous a-t-il favorablement inspirés ? On ne le saura jamais...

Mais reprenons les faits dans l'ordre pour rappeler que la couverture de la T104, décidée en 1988, et devisée alors à 50 millions appelait une participation de Lancy de 15 millions, non comprise l'indexation. Nous étions donc prêts à assumer une dépense totale d'environ 18 millions.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous enregistrons que le bouclement du chantier se solde par un complément de crédit de seulement Fr. 402'000,--, quand bien même le coût total se soit élevé à 57 millions à la suite d'améliorations réalisées en cours de travaux.

Par quelle magie sommes-nous en définitive gratifiés d'une économie d'environ 3 millions par rapport aux conditions initiales ? Le mérite en revient au Conseil administratif, on lui lance pas tellement des fleurs, alors profitez-en, qui, après de patientes et tenaces négociations avec le Département des travaux publics a réussi à faire appliquer l'indice des prix à la construction plutôt que celui du coût de la vie. Dans le détail, on constate en effet que ces deux indices ont évolué de manière opposée entre 1988 et 1996, date de la fin des travaux qui nous concernaient; tandis que le coût de la vie augmentait, celui de la construction se tassait.

Aux dires de notre Conseiller administratif délégué, les négociations ont été longues et pas toujours faciles, mais l'important est qu'elles ont finalement abouti à notre avantage, puisque les Autorités cantonales nous ont à la fois mis au bénéfice du coût à la construction, et calculé notre part sur la base du coût initial de 50 millions, plutôt que sur le final de 57 millions.

C'est justement ce genre de petits détails qui plongent sous le charme les commissions des finances de toutes les communes du monde, et la nôtre n'a pas fait exception, puisque c'est à l'unanimité qu'elle vous propose d'accepter le crédit de bouclement de la T104 selon les termes du projet d'arrêté.

M. FOLLMI : J'ai juste une toute petite correction dans ce projet d'arrêté, sous le point I, « du 21 décembre 1988 »

L'arrêté 6) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 23 mars 2000

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 6 mars 2000 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**

**a) Avenue Eugène-Lance - Assainissement de la chaussée et des
collecteurs d'eaux pluviales - Crédit de construction (Fr. 1'332'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : MM. Côte et Kuonen du Service des travaux participent à la séance. Le Conseiller administratif en charge, après avoir indiqué qu'il a fallu passer par plusieurs crédits d'étude, relève que l'examen actuel touche des travaux d'assainissement, la modération du trafic faisant l'objet d'un 2ème volet.

M. Kuonen présente une vidéo montrant l'état des canalisations. Celles-ci sont souvent obstruées par des racines. Il y a des accumulations de gravier dans ces tuyaux, dont le diamètre est de 25 à 30 cm.

La distance concernée est de 700 m., la suite du tronçon a été refaite dans le cadre des travaux de la T104. Les 700 m. vont de la route du Grand-Lancy au chemin des Rambossons. Les travaux nécessaires ont été devisés. Il n'est pas prévu de travaux de fouilles.

Quelques postes soulèvent des questions :

- l'étude est confiée à un ingénieur-géologue
- l'huissier judiciaire mandaté a constaté l'état des immeubles voisins, afin d'établir d'éventuels dégâts antérieurs aux travaux
- les travaux se feront durant la saison de la piscine. Ils ne devraient toutefois pas être trop perturbants
- la stabilisation du talus CFF se fera par des injections, le coût dépend de la quantité de matière injectée. Devis approximatif environ Fr. 85'000.--
- les travaux d'éclairage, soit le remplacement de luminaires, sont prévus durant la première étape. On est plus libre pour la phase « modération de trafic »
- le problème des racines remontant sur la chaussée sera traité par la pose d'un drainage. Ce phénomène risque de réapparaître. Les arbres qui sont âgés devraient être remplacés dans quelques années
- la modération du trafic a été reportée pour des raisons financières indique le Conseiller administratif délégué aux travaux.

Le Conseiller administratif rassure un Conseiller quant à une étude antérieure qui prévoyait de nouveaux cheminements et le remplacement des arbres, nous ne nous trouvons pas dans la même zone.

Le nom de différents mandataires est indiqué. Le crédit global de Fr. 1'332'000.-- est composé comme suit :

- | | | |
|---------------|-----|--------------|
| • génie civil | Fr. | 1'075'579.-- |
| • divers | Fr. | 107'700.-- |
| • honoraires | Fr. | 85'000.-- |

Le crédit est voté à l'unanimité.

M. SPINUCCI : Nous sommes ici à la rue du Bachet, en réalité, c'est le tronçon sur lequel rien n'est à faire, puisque comme le rapporteur l'a dit, ce tronçon a été mis en

Séance ordinaire du 23 mars 2000

conformité, c'est-à-dire on a mis en place un collecteur de type séparatif eaux pluviales et eaux usées dans le cadre des travaux d'évacuation des eaux pluviales de la couverture de la T104.

Le tronçon qui intéresse ce crédit, est celui qui va depuis la route du Grand-Lancy, vers l'auberge de la Zinette, jusqu'à la rue du Bachet. Sur ce tronçon, d'environ 700 m. de longueur, le collecteur existe, il est complètement obstrué par des racines, des gravats divers, il est absolument nécessaire de le remettre en état.

Pour la reconstruction, ou le chemisage du collecteur, ce dont parlait M. Page, rapporteur, nous n'avons pas besoin d'une fouille sur la longueur du chemin; ce travail pourra se faire avec des techniques tout à fait à la pointe, et modernes : travailler par l'intérieur. Il n'y aura que quelques ouvertures ponctuelles pour trouver les points d'injections.

On sera quand même obligé de reprendre les raccords des sacs d'eaux pluviales qui existent le long de la route, ainsi que les raccords d'eaux pluviales qui proviennent des propriétés privées.

L'ensemble de ces travaux a été projeté et sera également dirigé par notre Service des travaux et constructions, le mandataire, initialement pressenti, n'ayant pas pu répondre à notre demande dans des délais raisonnables. Nous avons donc dû dénoncer le contrat, et c'est notre propre service qui reprend la relève, ce qui constitue quand même une sensible économie sur les frais d'honoraires.

Concernant l'intervention d'un ingénieur-géologue, il s'agit d'un problème qui se situe essentiellement à la hauteur du chemin des Rambossons. Ceux qui ont l'occasion de passer à cet endroit, auront remarqué que la route s'est affaissée. En réalité, il s'agit d'un glissement du talus, en direction des voies du chemin de fer; il s'agit donc de le stabiliser, de manière à éviter que ce glissement se poursuive dans le temps, ce d'autant plus, si nous entreprenons la phase suivante, qui est celle de la mise en place de zones de modération de trafic, projet qui sera examiné dans un deuxième temps par la commission ad hoc.

M. LANCE : J'ai une petite inquiétude : on a dit qu'on exécuterait ces travaux durant la pleine saison d'été, est-ce que cela ne va pas poser des problèmes par rapport à la piscine, et particulièrement pour les parkings ? A ce moment, ne pourrait-on pas profiter de l'occasion pour rouvrir le parking des Rambossons.

M. SPINUCCI : Les parkings ne seront pas du tout affectés par ces travaux, étant donné qu'ils se situent sur la chaussée actuelle, et à l'axe de la chaussée, ce qu'on sera obligé de faire, ce sont des points d'injections, il y en aura 2 ou 3 sur la longueur du cheminement. Maintenant, il faut savoir que la période d'ouverture d'exploitation de la piscine va de mai à mi-septembre, donc les travaux dureront beaucoup plus que cette période-là. Il est clair que si des ouvertures plus importantes de la chaussée devaient être rendues nécessaires par la nature des travaux, alors cela sera reporté après la période d'ouverture de la piscine. En principe, il n'y aura pas d'ouverture importante, ni d'empiétement sur les zones de parking pendant la première phase des travaux.

Concernant l'ouverture éventuelle du parking pendant cette saison, je crois que c'est une question dont on devra débattre, à savoir si elle sera nécessaire.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers
=====

M. PAGE présente le sujet : *Maison de l'Horloge* - Une plainte pénale a été déposée contre un entrepreneur qui a imité une signature sur des bons de travaux. Deux Conseillers demandent qu'un décompte, même provisoire, des travaux de la Maison de l'Horloge soit établi, et présenté à une prochaine séance de la commission.

Grands travaux - En réponse à une demande du Président, le Conseiller administratif cite les travaux suivants :

- avenue Eugène-Lance - Assainissement - Fin année - crédit pour modération de trafic
- passage piétons sous la route du Grand-Lancy, à la hauteur du Pont des Briques
- rénovation de 3 groupes d'immeubles locatifs. Il faut compter 2 à 3 ans entre la demande de crédit et la fin des travaux
- immeubles locatifs du chemin des Champs-Gottreux, en priorité une salle omnisport
- peut-être réalisation de Lancy-Square et chemin des Courtillets et place du 1er-Août
- projet scolaire Petit-Lancy. Un Conseiller souhaite que la Commission des travaux et constructions entende les architectes chargés des travaux. Le Conseiller administratif délégué pense que cette audition pourrait se faire à l'occasion de la demande du crédit d'étude

Règlement communal pour le marché de la construction - Les plafonds sont adaptés. On a passé de 9,7 millions à 10 millions pour les constructions, Fr. 383'000.-- pour les services (ingénieurs). En dessus de ces montants, il faut faire un appel d'offres public ouvert à l'Europe. Le plafond pour les fournitures est actuellement de Fr. 800'000.--.

Le Conseiller administratif précise qu'on n'est pas obligé de retenir l'offre la moins chère. Il faut cependant éviter d'éventuels recours.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
 Séance du 28 février 2000 -
 Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

a) Audition du Groupement des transports express régionaux
b) Soutien au projet de liaison ferroviaire La Praille / Eaux-Vives
=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Par mesure de simplification, et avec votre autorisation, après le point a), j'enchaînerai directement avec le point b).

En séance ouverte à l'ensemble du Conseil municipal pour ce point de l'ordre du jour, la Commission de l'aménagement a reçu les représentants du Groupement pour des transports express régionaux (GTER), en les personnes de MM. Gérard et Jean-Pierre Sutter, respectivement vice-président et trésorier, M. Erwin Oberwiler, architecte et M. Jean-Luc Bouchardy, ingénieur.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Le GTER est une association de droit privé, sans but lucratif et apolitique, mais comprenant des représentants de tous les partis ainsi que de tous les horizons des milieux économiques.

Le but de cette association est la promotion d'un moyen de transport collectif régional et transfrontalier sur voies ferroviaires en complémentarité avec les transports publics traditionnels et les transports privés.

Ainsi, son projet est basé sur l'utilisation de l'infrastructure existante, complétée par de nouvelles voies offrant un accès rapide aux zones urbaines, suburbaines et régionales.

L'utilisation du rail à écartement normal est en effet la seule technologie compatible avec le réseau actuel de la SNCF, et celui des CFF permettant la circulation des trains entre ces deux réseaux et une liaison entre la rive droite et la rive gauche.

Ce projet se veut complémentaire au réseau des TPG actuel ou projeté qui n'est adapté au transport des personnes que sur de courtes distances.

Il prévoit un service à une vitesse commerciale située entre 38 et 50 km/h et devrait ainsi encourager le transfert du trafic individuel vers le trafic collectif.

Dans le projet GTER, la liaison Eaux-Vives / la Praille est essentielle car elle mettrait en relation les réseaux suisse et français distants de seulement 4 km l'un de l'autre et permettrait de desservir les zones à forte densité de population, les centres d'activités importants, l'Hôpital Cantonal, le Centre du Bout-du-Monde et le Stade de la Praille.

Il permet aussi d'éviter les difficultés techniques liées à la nappe phréatique et de respecter l'environnement.

Pour être tout à fait performant, ce tracé devrait être complété en direction de Meyrin et du Cern jusqu'à Moillesulaz, desservant ainsi Châtelaine, St-Jean, Vessy, la Place Sturm, la Gradelle, Thônex, Ambilly et Annemasse, soit un tracé de 22 km qui pourrait être parcouru en 25 minutes, alors qu'aujourd'hui le trajet en tram du rondou de Carouge à Moillesulaz dure 40 minutes.

Le coût global de cette réalisation est devisé à 685 millions, dont 128,5 millions à charge de la Confédération, 128,5 millions à charge des CFF et 428 millions pour l'Etat de Genève.

Une convention du 7 mai 1912 entre la Confédération et le Canton de Genève encourageait déjà la première liaison, tout en précisant que la quote-part des frais de raccordement de ce tracé initial, soit entre les Eaux-Vives et la Rive Droite du Rhône, seront supportés par égales parts entre la Confédération, les CFF et l'Etat de Genève.

Cet important projet fait aujourd'hui l'objet d'un projet de loi déposé le 1er février de cette année et signé par tous les partis, visant à obtenir un crédit de 6 millions de francs pour l'étude de la construction de la ligne ferroviaire reliant la gare Cornavin à Annemasse par la Praille et la Gare des Eaux Vives.

A la suite de cet exposé, des questions sont posées aux représentants du GTER :

- le GTER maîtrise-t-il toutes les parcelles des Eaux-Vives à la Praille ?

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Ce n'est pas le GTER qui maîtrise les terrains, s'agissant d'un groupement privé qui veut promouvoir le projet, mais c'est l'Etat de Genève qui en a la maîtrise au travers de servitudes.

- l'Etat français participerait-il financièrement ?

A ce jour aucune assurance de participation n'est acquise du côté français, la Confédération étant toutefois disposée à prêter de l'argent à notre pays voisin pour réaliser des infrastructures sur territoire français.

- quel pourrait être le délai de réalisation de cette liaison ?

Elle pourrait déjà être mise en exploitation en 2007, si le projet de loi n'est pas renvoyé en commission et si une décision est prise rapidement.

A ce sujet, il est précisé que le projet du GTER n'est pas le seul en cours, puisqu'il y a également le projet du train-tram ainsi que celui du métro léger et que le Conseil d'Etat navigue entre ces divers projets.

Il est dès lors demandé aux représentants du GTER ce qu'ils attendent de notre Conseil municipal : c'est un soutien auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

J'en arrive au point b) : Cette première partie de la commission terminée, nos invités sont remerciés et seuls les membres se réunissent pour essentiellement reprendre la dernière question « Qu'attend le GTER de notre Commune ? »

A l'unanimité la commission pense qu'il est utile de marquer l'intérêt de notre commune vis-à-vis du Grand Conseil et du Conseil d'Etat et, décide de présenter une résolution dont la rédaction, compte tenu des délais, est confiée au Conseil administratif pour pouvoir vous être présentée ce soir. Je vous en donne donc lecture.

« RESOLUTION

Le Conseil municipal,

- Vu le développement général de la Commune,
- Vu l'intérêt de la Ville de Lancy de voir se développer des transports collectifs à la Praille dans le cadre de la réalisation du Stade de Genève et du centre commercial qui lui est lié,
- Vu l'implantation de la société Procter & Gamble dont le site est à proximité de la future gare souterraine de Surville,
- Vu la faisabilité de réalisation du point de vue technique et foncier de la liaison ferroviaire reliant la gare de Cornavin - La Praille - La Gare des Eaux-Vives,
- Attendu que la Confédération a confirmé, selon lettre du 8 décembre 1999 du Chef du département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication, que l'achèvement de la mise en oeuvre de la Convention de 1912 relevait d'une décision finale appartenant au Canton de Genève,
- Vu la séance de la Commission de l'aménagement du territoire du 28 février 2000, au cours de laquelle les représentants du GTER ont été auditionnés

D E C I D E :

1. d'apporter tout son soutien au PL 8191 ouvrant un crédit d'étude en vue de la réalisation de la liaison ferroviaire reliant la gare de Cornavin - la Praille - la Gare des Eaux-Vives, et d'en informer le Grand Conseil,
2. de demander au Conseil d'Etat de bien vouloir l'informer de la suite qu'il entend donner à cette étude. »

Séance ordinaire du 23 mars 2000

M. PASQUIER : Le parti Libéral soutiendra avec conviction cette résolution qui constitue un des éléments essentiels de développement économique pour notre commune essentiel.

Cependant, juste un petit détail, pour mettre un peu plus de motivation dans cette résolution, nous souhaiterions proposer dans les considérations de cette résolution, une allusion par rapport à notre plan directeur de 1994 qui y fait référence.

Il fait référence à ce projet dans plusieurs fiches, afin de faciliter le travail, je peux vous proposer un petit texte qui pourrait être ceci : « Vu le plan directeur de la commune de Lancy de 1994 exprimant le cadre de l'aménagement du territoire, en particulier le périmètre de la gare de la Praille ». Cela renforce encore cette résolution, d'autant plus, que notre plan directeur de 1994 était préfacé par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat disait en particulier sur ce secteur-là, « il s'agit-là d'un pôle stratégique important de l'agglomération, car son envergure et son rayonnement potentiels dépassent largement les limites du territoire communal ».

Le groupe Libéral vous invite aussi à soutenir en force cette résolution.

M. LANCE : Le groupe Démocrate-chrétien soutiendra également cette résolution, c'est clair et net. Simplement j'avais une autre petite remarque personnelle concernant cette résolution. J'aimerais qu'on associe également la population existante de Lancy par rapport à cette résolution. On parle beaucoup de la réalisation du stade de la Praille et du centre commercial, et on parle également de la société Procter & Gamble, et j'aimerais qu'on associe également la population qui se trouve autour de la gare de la Praille, qui a aussi besoin de ces transports publics, et également la population qui se trouve à Tivoli, puisqu'une gare souterraine est prévue depuis longtemps. Je ne sais pas si on peut modifier le texte par rapport à cela.

Deuxième petite remarque : dans les buts de la résolution, est-ce qu'il est éventuellement possible de tenir compte, ou de demander une étude sur une liaison immédiate entre la Praille /Cornavin et Cointrin, sans attendre la liaison avec la gare des Eaux-Vives, en demandant l'étude ?

M. RENEVEY : Nous nous trouvons face à 3 adjonctions, une du groupe Libéral et 2 changements concernant la résolution.

M. FOLLMI : Il n'y a pas de problème en ce qui me concerne.

M. RENEVEY : Je propose qu'on passe au vote pour la première proposition du groupe Libéral.

M. PASQUIER donne lecture du texte : « Vu le plan directeur de la commune de Lancy de 1994 exprimant le cadre de développement de l'aménagement du territoire, en particulier le périmètre de la gare de la Praille », simplement une référence par rapport au plan directeur.

M. RENEVEY : Quant aux adjonctions de M. Lance, pouvez-vous les formuler ?

M. LANCE : Je vais essayer de les formuler - « Vu l'intérêt de la Ville de Lancy de voir se développer des transports collectifs à la Praille pour les habitants se trouvant à

Séance ordinaire du 23 mars 2000

proximité, ainsi que dans le cadre de la réalisation du stade de Genève, du centre commercial qui y est lié ». Associer les habitants qui se trouvent vers la Praille.

La deuxième phrase : « Vu la forte densité de population dans le quartier de Tivoli et l'implantation de la société Procter & Gamble dans le site est à proximité de la future gare souterraine de Surville ».

La troisième phase se situe dans les décisions : « Décide d'étudier sans délai la mise en place d'une navette du type RER, comme Genève-la Plaine, entre la gare de la Praille, la gare de Cornavin et la gare de Cointrin.

M. FOLLMY : Sur la dernière proposition, il faudrait savoir qui décide pour l'étude ? Nous ne pouvons pas décider pour l'étude, je pense que c'est le Conseil d'Etat qui le peut.

M. CHOBAZ : C'est difficile aujourd'hui, en séance plénière, de rédiger un texte. On peut voter sur les propositions de M. Lance sur les considérants, de mentionner les éléments qu'il a énoncés. Si vous êtes d'accord, le Conseil administratif s'efforcera, d'abord de structurer les considérants. Je pense qu'effectivement l'intérêt de la population locale, on peut le citer de manière distincte. D'autre part, le Conseil administratif tentera de reformer le tout. Si vous êtes d'accord, on procéderait de cette façon-là. Par contre, sur le dispositif, la troisième proposition, il faudrait que le texte soit très précis, parce que là ce n'est pas un considérant c'est une demande précise qui est formulée.

M. BAERTSCHI : Je suggérerais que M. Lance fasse une proposition plus ciblée sur ce dernier problème qui est vraiment différent du tunnel, de la liaison Praille / Eaux-Vives qui, si elle arrive en 2012 on sera content, on aura bien 100 ans. C'est une chose qui pourrait être faite plus tôt, je soutiens tout à fait cette liaison.

En revanche, mêler cette demande (qui est en fait une résolution politique) dans une grande résolution n'est pas judicieux. Je pense que là on pourrait avoir plus de poids avec une résolution plus particulière sur ce plan-là. Cela ne me gêne pas, j'aimerais surtout qu'il y en ait une autre qui arrive la prochaine fois, qui dise : nous aimerions que ceci soit motivé avec un texte, c'est quelque chose qui va bien au-delà d'un principe, c'est quelque chose qui concerne directement la population de Lancy, que ce soit interparti, cela ne me gêne pas, mais pour qu'on puisse vraiment voir ce problème.

M. CAVALERI : Oui, c'est pour souligner l'intérêt de la dernière proposition de M. Baertschi. Effectivement, il faut bien mentionner, avant même que la décision soit prise pour creuser le tunnel, on puisse aussi faire l'étude sur l'autre bout qui pourrait même être réalisé avant, même si hiérarchiquement, on fait la demande après. Toujours est-il, c'est une maison qui est déjà bien avancée, puisque les rails sont là, les gares ne sont pas toutes prêtes, mais enfin ça pourrait être fait plus vite que le tunnel, donc je trouve la proposition de M. Baertschi, de faire une demande particulière est aussi une bonne idée. Stratégiquement, les problèmes étant liés, est-ce qu'il faut les mettre les deux sur le papier, ou faire deux résolutions ? Je ne me prononcerai pas.

M. LANCE : Je suis tout à fait la proposition de M. Baertschi, il n'y a pas de problème. Je faisais cette proposition parce qu'on a un exemple entre Genève-Cornavin puis la

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Plaine, où une navette a été mise en place depuis quelques années. C'est du matériel neuf, qui est du même type que le métro ouest lausannois, et je crois que cette liaison entre Genève et la Plaine prend de l'importance, et qu'elle va être développée jusqu'à Bellegarde. Je prenais simplement l'exemple sur cette ligne pour réaliser une autre ligne entre la Praille, Cornavin, Cointrin, éventuellement Versoix, on pourrait très bien imaginer une navette entre Versoix et la Praille.

M. RENEVEY : Une résolution sera préparée pour le prochain Conseil municipal. Nous passons au vote concernant ce deuxième paragraphe de M. Lance : accepté

La résolution ainsi modifiée est acceptée à l'unanimité.

**9. COMMISSION DE SECURITE - Séance du 9 février 2000 -
Rapporteur : M. Jean-Pierre PASQUIER**

a) Présentation des concepts « Sécurité civile de Genève » et « Sécurité genevoise intercommunale »

=====

M. PASQUIER présente le sujet : Le Conseil administratif a présenté à la commission les deux concepts de sécurité en discussion dans le cadre de l'Association des communes genevoises (ACG).

La presse a déjà évoqué ce sujet à de nombreuses reprises. II concerne entre autres les organisations de la protection civile cantonale et communale, du Service Incendie et Secours de la Ville de Genève, et des différents pompiers volontaires communaux, y compris ceux de la Ville de Genève.

Les objectifs principaux sont de modifier la structure de ces différentes organisations dans un souci de rationalisation des coûts, d'efficacité dans les interventions, de la formation et de l'optimisation des moyens engagés.

L'élément sensible est celui du SIS, sous l'autorité de la Ville de Genève, mais dont le cahier des charges s'étend sur l'ensemble de la République et Canton de Genève.

S'il est vrai que plus d'un tiers du budget du SIS provient des communes genevoises (dont plus de Fr. 1 million par année pour Lancy), une vaste étude a été menée par l'Etat, la Ville de Genève et les communes pour faire des économies. Il en ressort le concept de la Sécurité civile de Genève (SCG).

Parallèlement, une approche similaire a été entreprise par la Ville de Genève constatant que l'étude Etat-Ville de Genève et communes allait trop loin dans l'équation économie et sécurité. Il s'agit de la Sécurité genevoise intercommunale (SGI).

Les différences essentielles demeurent dans la structure organisationnelle de la future sécurité genevoise proposée.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Toute la difficulté réside dans la définition de : qui fait quoi et comment ? Et sous l'autorité de qui ?

Les professionnels de l'intervention, le SIS en l'occurrence, n'apportent pas de crédibilité de par leur expérience à la structure de fonctionnement opérationnel du projet Etat - Ville de Genève et communes.

A préciser que, dans les deux projets, l'ensemble des compagnies de pompiers volontaires communaux est maintenu.

Les organisations de sécurité à Lancy sont d'un excellent niveau et souvent précurseur au sein des communes genevoises dans l'organisation. Ce potentiel de volontaires engagés permettrait d'avoir davantage de prérogatives lors des interventions en cas de sinistre par rapport au SIS qui intervient toujours en premier échelon.

Après consultation par l'ACG des autorités administratives communales, ces dernières sont largement favorables au projet Etat / Ville de Genève / Communes.

L'ACG propose donc de mettre sur pied une organisation à 3 composantes : Etat - Ville de Genève et Communes, d'intégrer l'ensemble des centres communaux de protection civile des pompiers volontaires et du SIS dans une seule organisation.

Il s'agit à présent, avec les différents partenaires, mais en particulier avec la Ville de Genève, de trouver un terrain d'entente, de consensus pour préparer et présenter un projet de loi.

Dans cette procédure et en temps voulu, les autorités communales seront consultées sur ce projet de loi.

A noter qu'aujourd'hui les relations Ville de Genève et Etat sont quelque peu enfumées et noircies par une rupture de dialogue entre ces deux partenaires. La Commission de la sécurité suivra avec attention ce dossier et, ne manquera pas de rapporter à notre Conseil l'évolution de ce projet tripartite complexe.

b) Parking au chemin des Esserts

=====

M. PASQUIER présente le sujet : La Commission de la sécurité a traité le dossier concernant les places de parking destinées aux locataires des immeubles communaux du chemin des Esserts.

Ce problème qui traîne depuis 10 ans, réside au fait que ces places sont très fréquemment occupées par des automobilistes qui n'habitent pas dans les immeubles communaux.

Que faire ? M. Föllmi informe la commission que la Mairie a mandaté la régie de nos immeubles pour déterminer qui souhaitait avoir une place de parking au chemin des Esserts. Nous attendons aujourd'hui les résultats de l'enquête.

Pour l'instant, mis à part une intensification des contrôles policiers, rien de nouveau, mais l'administration communale suit ce dossier avec la plus grande attention.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

c) Divers

=====

M. PASQUIER présente le sujet : Plusieurs commissaires se font les porte-parole des habitants pour signaler des problèmes de stationnement à Cérésolle, dans le secteur du Collège de Saussure et au chemin des Pontets.

Egalement, il est signalé des fumeurs de joints qui s’installent dans les allées des immeubles du chemin des Esserts inquiétant les locataires.

La sécurité de la gare de la Praille est également évoquée, en particulier celle du transport des produits chimiques toxiques. Un responsable des CFF sera reçu très prochainement par la commission pour apporter les différents éléments de réponse aux inquiétudes des commissaires. La Commission de la sécurité ne manquera pas d’informer notre Conseil.

**10. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 10 février 2000 -
Rapporteur : Mme JELK-PEILA**

a) Visite de la Villa Tacchini et rencontre avec les responsables

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La commission est convoquée à la « villa Tacchini » au Petit-Lancy. Sont présents, outre les membres de la commission : M. Chobaz Conseiller administratif, Mme Fournier animatrice du lieu depuis 7 ans, M. Romaniello responsable, ainsi que M. Bosonnet, préposé pour les « petits jobs ».

Dans la villa, la cuisine est un lieu central. C’est là qu’ont lieu les réunions, que s’organise la gestion de l’ensemble. On y également trouve l’ordinateur et le coin vidéo.

Le « mix », sur le même étage, est essentiellement occupé par une table de mixage où les jeunes s’initient au rôle de DJ ; on y pratique le rap, le hip-hop et autres. Un des mur est orné de tags, dont la création a fait l’objet de discussions avec les animateurs, à d’autres endroits, il y a des graffitis qui ne sont pas autorisés de la même manière.

Au sous-sol, la cave sert de labo-photo. Une animatrice, récemment arrivée, tente de monter une exposition. Les photos sont en noir-blanc et l’intérêt des jeunes va surtout vers tout ce qui est concret. Cette activité est très bien fréquentée, essentiellement par des 12-14 ans.

Tout à côté, se trouve un local de musique équipé de guitares et batteries, instruments d’occasion ou de récupération. Les jeunes peuvent s’initier à la musique. Les séances de répétition d’un groupe déjà formé est un stimulant. Souvent, lorsqu’ils ont acquis une certaine maîtrise, les jeunes forment des groupes que l’on retrouve dans les locaux autogérés.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

A l'étage supérieur se trouve un vaste salon avec table de billard. Ici se pratique un accueil libre : c'est un lieu ouvert à tous, aux habitués ou non, à ceux qui veulent connaître les lieux. Entre 30 et 50 jeunes fréquentent actuellement cette salle. Cela implique qu'ils doivent apprendre à vivre ensemble, partager le matériel et les lieux. C'est également le lieu des confidences : l'animatrice étant souvent une référence, une mère, une soeur, voire une amie.

La villa est présentée lors des soirées au Cycle d'orientation, aux réunions de parents et par le bouche à oreille. L'espace nature autour de la maison permet d'organiser des activités extérieures qui permettent à d'autres de découvrir l'existence de la villa et ses activités. Si la villa bénéficie de la confiance de certains parents, d'autres éprouvent des craintes que la présence des graffitis renforce. Il est difficile de faire venir les adultes à la villa, même lors de journées « portes ouvertes ». Cela est dû à la méfiance encore présente, mais également au fait que bon nombre d'adolescents ne souhaitent pas voir leurs parents dans les lieux qu'ils fréquentent.

Actuellement, les animateurs tendent à jouer un rôle éducatif de plus en plus important : il faut parler de racisme, de racket, de réseaux. La villa ne donne pas toujours l'image « culturellement-correcte » mais elle oeuvre dans un monde particulier qui est celui des adolescents. Si les jeunes font parfois des choses curieuses, le rôle des animateurs est de les remettre sur le droit chemin sans juger. A cet égard, le réseau social est très important.

Mme Fournier mentionne une réflexion commune avec les travailleurs de rue de Bernex et d'Onex, suite à divers constats dans les parcs et autour de stations service pour un travail préventif en relation avec les adolescents. Elle précise que les mandats « hors murs » prennent de plus en plus de place et qu'il est important de travailler ensemble autour de projets concrets. L'un de ceux-ci lui tient particulièrement à coeur: il s'agit d'une équipe qui ferait de la prévention sanitaire concernant l'alcool et la drogue dans les parcs publics. Cette équipe disposerait de l'aide d'une infirmière. En restant dans la villa, le travail n'est que partiel. On pourrait également intervenir au niveau du vandalisme en recréant, dans certains parcs, des espaces genre « place de village » ouverts à tous.

Le Comité de la villa compte 11 membres qui font tous un travail social. Certains en relation avec la Mairie. C'est un comité de réflexion sur les activités et les questions relatives aux adolescents.

Les jeunes accueillis à la villa ont entre 12 et 22 ans. Lorsqu'ils participent à une activité suivie, une cotisation de Fr. 10.-- est demandée. La villa ouvre tous les jours vers 16h.00. 2 animateurs travaillent avec 3 moniteurs pendant les heures d'ouverture. La villa est fermée les dimanches et lundis pour les usagers, le lundi est jour de travail administratif.

M. Bosonnet est le préposé aux petits « jobs ». Il devrait commencer son activité prochainement. Des ateliers verront le jour dans le cadre de la villa. Dans un premier temps, il s'agirait essentiellement d'un atelier de menuiserie. Par la suite, un travail avec des entreprises est envisagé. M. Bosonnet travaille également à 50 % pour l'atelier ABC Astural, volet de l'association « Astural action pour la jeunesse » domiciliée sur la commune de Lancy et dont les buts sont : action dans les domaines thérapeutiques et éducatifs, auprès d'enfants et d'adolescents rencontrant des difficultés psychologiques et sociales qu'ils ne parviennent pas à surmonter seuls.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Le 1er novembre 1987 s'ouvrait l'Atelier ABC, dont le but était d'offrir quatre ou cinq places de travail à des jeunes désireux d'entrer dans l'expérience de la vie professionnelle, afin de dépasser des échecs scolaires ou d'essais d'apprentissage. Dix ans plus tard, l'atelier offre douze places de travail et, si les buts généraux n'ont pas changé, l'évolution économique, les perspectives de l'emploi et la population qu'accueille l'Atelier abc se sont considérablement modifiés. En effet, en plus de la mise au travail, un maintien des acquis scolaires du jeune s'est avéré indispensable en vue de son entrée en apprentissage.

Après avoir relevé la qualité des activités, la vitalité et la richesse des projets et réflexions des responsables de la villa Tacchini, diverses questions sont posées.

- Qu'en est-il de la participation des jeunes filles aux activités et aux petits jobs ?
- Un tel lieu est-il envisagé pour Lancy-Sud ? (la mission de Marignac semblant être toute autre.)

M. Chobaz répond qu'un projet concernant l'affectation de l'ex-agence SBS est en cours de réflexion.

b) Divers

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Concernant la « Fête des écoles » 2000, le Conseiller administratif délégué précise que se tiendra en février une réunion des maîtres principaux. La formule actuelle du cortège pose problème et la crainte de perdre des enfants existe. Changement est donc demandé. Le second rapport de la commission des écoles traitera de ce point.

Fêtes dans les écoles: Le 14 avril à l'école de la Caroline - Le 27 juin à l'école des Palettes.

**11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séance du 8 mars 2000 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**

a) Communication informatique - Site Internet de Lancy - Messagerie externe

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Je vous ai distribué une feuille qui représente la structure complète du site. Celui-ci comportera une page d'accueil appelée Home page d'où on pourra atteindre 5 pages à thèmes différents.

Lors de cette commission, une bonne nouvelle nous a été annoncée : celle de la mise en place d'un site internet communal. L'adresse sera Lancy.ch et celui-ci sera conçu par une entreprise extérieure. Chaque département concerné s'occupera régulièrement de mettre à jour les données le concernant directement et l'ensemble sera coordonné par un responsable désigné.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Pour vous expliquer brièvement le site, il y a l'home page qui comprend :

- Politique - On y trouve des indications concernant : le Conseil administratif, le Conseil municipal - les commissions - les délibérations prises pendant le Conseil municipal - l'administration communale (voirie, police, service social) - les associations lancéennes
- Economique - On y trouve des informations pour les entreprises établies à Lancy et pour celles qui désireraient s'y installer : la liste des entreprises communales - les atouts de Lancy pour en attirer d'autres - les locaux vacants
- Culturel, loisirs et sports - Présentation des informations culturelles que l'on trouve dans l'agenda distribuées sous forme de tout ménage complétées des événements sportifs et des loisirs disponibles
- Informations pratiques - Y sont présentés : différents moyens de prendre contact avec l'administration communale. Ce qui est intéressant sera la présence d'un « guichet universel » qui permettra de télécharger, de se procurer directement des règlements, des formulaires, tels que pour des locations de salles, d'appartements, etc.
- Communications - Dans cette dernière rubrique, les informations spécifiquement communiquées à la presse seront disponibles (communiqués, dossiers...)

A cette proposition, se sont ajoutées quelques suggestions de la part des Conseillers municipaux :

- L'envoi de messages E-Mail adressés directement à la commune
- Création de lien avec les pages propres des entreprises communales, proposition dont il sera tenu compte.

Finalement, il a été précisé qu'aucun autre support de communication ne sera supprimé.

La deuxième partie est la Messagerie externe - Ce point va être relativement court. Cette messagerie implique simplement une communication qui se fera par E-Mail : envoi des convocations par internet, des ordres du jour, des procès verbaux, etc.

Les avantages qui ont été soulevés sont de deux ordres : en premier lieu, le gain de place (les disquettes étant moins volumineuses que le papier) et, en second lieu, l'économie de papier et de frais de poste, pour la commune.

b) Liste des jurés des tribunaux 2001

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Chaque année, la Commission de l'administration se doit d'établir la liste des jurés des tribunaux : 135 en tout, âgés entre 25 et 60 ans. Nous avons, par conséquent, choisi des jurés selon la date de naissance, la profession ou même parfois par le prénom.

M. PASQUIER : Lorsque j'ai reçu cette liste, j'ai été sidéré. Ce soir, vous devez vous prononcer sur le choix de 135 électrices et électeurs de la Commune de Lancy qui vont siéger dans les tribunaux de notre justice.

Parmi cette liste, vous avez choisi quelqu'un qui est bien connu de Lancy, qui, en 1996, juste avant Noël, a violé 3 filles mineures, et qui se trouve actuellement incarcéré à Champ-Dollon, et qui a écopé de 18 ans de réclusion.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Comme cela va également toucher, comme la liste est nominative, la sphère privée, M. le Président, je vous demande de passer au vote pour décréter le huis clos, et d'ores et déjà, je m'excuse auprès du public.

M. RENEVEY : Y-a-t-il des oppositions concernant le huis clos ? Aucune.

M. PURTSCHERT : J'aimerais quand même préciser ceci : c'est que cette liste est une liste nominative de la commune qui va aller rejoindre la liste des autres communes. Cela représente à peu près 3000 noms, et il sera sorti 800 noms par la chancellerie. Je pense, s'il y a lieu de le faire, qu'il faut lui signaler ce que M. Pasquier vient de nous dire. Je pense qu'il faut simplement en informer la chancellerie.

M. ZEHFUS : Pour compléter ce qu'a dit M. Purtschert, et puis pour rassurer M. Pasquier, c'est qu'une fois la liste arrivée à la chancellerie, elle fait une demande de consultation de dossier de police, qui récuse obligatoirement les gens qui ont fait l'objet d'une condamnation. J'ai fait ces listes durant deux ans, je sais donc de quoi je parle. Je pense qu'il ne faut même pas en parler ce soir, on peut voter.

M. PASQUIER : Je maintiens ma demande de huis clos et, vous imaginez bien que, pour des questions d'éthique, il est hors de question que je vous communique le nom en séance plénière, si le public est là.

M. LANCE : Juste une petite remarque, il peut y avoir d'autres cas semblables ?

M. TERRIER : J'ai bien compris l'explication de M. Zehfus, mais on me demande ce soir de me prononcer, de voter. La réaction de M. Lance est tout à fait justifiée aussi. C'est vrai qu'il y a peut-être des personnes pour lesquelles on ne connaît pas les problèmes. Par contre, du moment où je sais que l'information est donnée, vous me permettrez de ne pas pouvoir voter quand je connais l'information. Si je l'ignore, alors effectivement, je suis tout à fait d'accord. Pour ma part, je la refuserai.

M. PURTSCHERT : D'accord pour le huis clos mais, reportons ce sujet à la fin de séance.

M. FOLLMY : Si vous le permettez, j'aurai une autre proposition, c'est que M. Pasquier me communique le nom de la personne, je l'enlèverai de la liste, et on en rajoutera un autre.

M. PASQUIER : Je m'oppose à cette demande. Je motive un peu la raison, à mon avis, il y a plus que ça derrière. La chancellerie va contrôler les listes, mais il y a un problème de fond. C'est certainement que la loi est peut-être mal faite. Aujourd'hui, à travers les communes genevoises, on nous demande de choisir des gens qui ne sont pas éligibles. Il y a quand même quelque part un dysfonctionnement. Je pense que c'est le Département de justice et police qui nous soumet ces listes, et à l'heure de l'informatique, il ne doit pas être difficile de délivrer des listes avec des gens qui ont encore leurs droits civiques.

M. CHOBAS : Je tiens à rappeler qu'il y a quand même une loi sur la protection des données. Si on commence effectivement à envoyer des listes « caviardées », c'est aussi donner des renseignements indirects sur ceux qui n'y figurent pas. Je peux comprendre les réactions, mais le problème n'est pas aussi simple que cela. Il faut se rappeler que le principe de base de la justice, c'est une justice populaire avec un libre accès, par n'importe quel citoyen, sous réserve d'un certain nombre de vérifications.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Donc, c'est quand même un élément important de notre système pénal. C'est vrai qu'il y a sûrement des défauts, mais il faut se rappeler que ce système-là a aussi beaucoup de qualités.

M. RENEVEY : Il y avait une proposition de reporter ce point tout à la fin de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un s'oppose de le faire.

M. JACQUET : Il y a la proposition de M. Föllmi qui me paraît beaucoup plus intéressante, plus simple.

Vote pour le report de cet objet à la fin de la séance : 25 oui - 4 non.

M. PAGE : On va être appelés à voter sur une liste qu'il faudrait nous redistribuer puisqu'on ne sait pas quelle est la personne qui vient s'ajouter ?

M. FOLLMI : Dans ces conditions, je propose que la Commission se réunisse juste après le Conseil municipal et qu'on se détermine.

M. DUBATH : Si vous avez des noms, serait-ce possible de rajouter un nom maintenant et après de tracer l'autre nom ?

M. RENEVEY : Nous reportons donc ce point à la fin de l'ordre du jour.

c) Divers
 =====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Proposition d'un commissaire de mettre un poste Geo-Kiosk à disposition des citoyens de la commune. (Infos sur des parcelles, constructions, etc.)

**12. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
 Séance du 9 mars 2000 -
 Rapporteur : Mme Marie-José PERRUCHOU**

a) Fête des écoles 2000
 =====

Mme PERRUCHOU présente le sujet : Après les souhaits de bienvenue du Président, adressés à M. Salamun, invité de la Commission, M. Chobaz rappelle qu'il a rencontré l'ensemble des maîtres principaux la semaine précédente. II a donc été souhaité d'auditionner M. Salamun, en exercice depuis 1971, car il connaît toutes les formules successives de la fête des écoles.

M. Salamun confirme que le problème des promotions est récurrent et, la situation devenant ingérable, il a demandé de séparer la fête en l'organisant sur 2 jours. Les maîtres ont souhaité être entendus depuis longtemps, mais à chaque fois on leur a dit qu'il était trop tard pour modifier le déroulement de la fête. Ne voyant plus comment faire pour obtenir un changement, les écoles du Bachet et des Palettes ont décidé d'adopter une position plus forte en n'allant pas au cortège cette année, si rien ne

Séance ordinaire du 23 mars 2000

bougeait. Cela semble être la seule manière, selon eux, pour faire avancer les choses. Ils ont l'impression actuellement, que la fête des écoles est plutôt celle des Sauveteurs, fanfares, etc. que celle des enfants. Il n'est pas normal qu'ils doivent attendre 2 heures avant de pouvoir faire un tour en carrousel ou acheter une saucisse. A noter aussi que les fêtes organisées dans l'école rencontrent un franc succès.

Les enseignants ne demandent qu'une chose : redonner à cette manifestation l'aspect humain qu'elle a perdu. M Salamun regretterait une éventuelle suppression de cette fête, car ce n'est pas son principe qui est critiqué, mais sa dimension : on y perd même des enfants !

Après avoir entendu et remercié M. Salamun pour sa franchise, l'ensemble des membres de la commission s'exprime à leur tour et un débat animé mais constructif s'instaure sur la question. Trois propositions sont finalement soumises à l'approbation des commissaires :

La première : Qui est en faveur du maintien du principe avec quelques aménagements au Grand-Lancy/Petit-Lancy, vendredi soir dès 19h00 ?

Au vote : aucune voix n'est exprimée en faveur de cette proposition.

La deuxième : Qui est favorable à la suppression des promotions ?

Au vote : aucune voix n'est exprimée en faveur de cette proposition.

La troisième : Qui désire une séparation de la fête en 2 jours, sur le même site, entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy, le jeudi et le vendredi ?

Au vote : la proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est encore proposé que cette manière de faire, si elle a lieu, soit suivie d'une évaluation après la fête, soit dans le courant du mois de septembre, ceci afin d'en tirer les conclusions qui s'imposent pour l'année suivante. Un formulaire pour l'évaluation devrait être préparé très prochainement afin d'avoir l'avis de tous. Il est finalement décidé d'enregistrer les décisions prises par la commission et de les soumettre au prochain Conseil municipal pour approbation.

M. PURTSCHERT : A la lecture de ce rapport, permettez-moi de m'étonner des propos qui y sont tenus.

Premièrement, ce sujet a été abordé en septembre de l'année passée et nous en sommes informés seulement maintenant et mis devant un vote de principe !!

Lorsque l'on nous dit que c'est la fête des sociétés qui fournissent une prestation. permettez-moi d'être sceptique, car si mes souvenirs sont bons, et je le crois, la demande à toutes les sociétés de la commune a déjà été faite. J'aimerais en plus ajouter à titre personnel : qu'il s'agit plus de la fête des parents que la fête des sociétés !!!

Quant à la position de force que veulent prendre les enseignants des Palettes et du Bachet en boycottant la fête si rien ne se passe, permettez-moi de vous dire que cela me fait froid dans le dos.

Que pensent les responsables des autres écoles de la commune ?

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Maintenant, quant à la proposition de faire sur 2 jours, pourquoi ne pas le faire le vendredi et le samedi comme auparavant.

Pour ma part je serai presque enclin de dire que l'on supprime ces promotions, au vu des problèmes que cela provoque, mais cela serait vraiment dommage pour les enfants.

C'est pour toutes ces raisons que je voterai non ce soir, en demandant à la Commission des écoles de revoir le sujet.

M. TERRIER : Si les hirondelles annoncent le printemps, pour notre Conseil, le printemps nous est annoncé, et c'est une tradition, par la Commission des écoles, culture et loisirs, particulièrement le point : « Les promotions quel avenir ? »

Il est vrai qu'aujourd'hui, et malgré les efforts faits par tous les protagonistes et bénévoles afin d'améliorer l'organisation selon le principe qui avait été décidé par notre conseil, c'est-à-dire sur une seule journée pour l'ensemble des élèves de notre commune.

En effet, aujourd'hui, on peut constater, mais on l'avait constaté déjà avant, que l'on arrive à un maximum de ce qu'on pouvait faire. Sans céder aux pressions ou chantages de quelque milieu, il est vrai que nous nous devons de trouver d'autres solutions. A ce propos, je rejoindrai les propos de mon collègue, sur le représentant qui était M. Salamun. Une question a été posée, juste avant qu'il quitte la salle, de savoir si il était représentatif de tout le corps enseignant et de toutes les écoles.

Malheureusement, on n'a pas réussi à avoir la réponse. C'est pour cela, qu'on pourrait avoir quelques doutes sur l'accord, de tout le corps enseignant en particulier, puisque c'est lui qui était invité, et d'ailleurs, la question a été posée aux bénévoles, ceux-ci ont été reçus par le Conseil administratif, donc on a eu une réponse. Je pense qu'il aurait été aussi important que la Commission puisse ressentir et écouter ces personnes-là, quitte à répondre à certains propos quelque peu agressifs de M. Salamun.

Cela étant, savoir si la proposition de ce soir est la meilleure, je ne peux pas le dire. En tous les cas, elle a une chose positive, par rapport à toutes celles qui nous ont été faites jusqu'à présent, c'est qu'elle maintient une tradition. Jusqu'à aujourd'hui, les différentes propositions ont donné l'impression d'un futur enterrement de première classe de nos promotions.

C'est pourquoi, nous espérons, et sommes convaincus, que les bénévoles relèveront le challenge, tout en étant conscients du temps supplémentaire qui sera pris pour tous ces bénévoles. Il est important aussi pour nous qu'une évaluation, comme il a été dit, soit faite, et ceci dans les plus brefs délais. Ce changement ne doit pas durer, j'espère que d'autres positions viendront toujours dans le sens positif, puisque je pense, que pour une fois, cette position est positive pour les promotions et la tradition.

M. RENEVEY : Formellement, M. Purtschert, vous demandez un renvoi en commission ?

M. PURTSCHERT : Non je voulais simplement attirer l'attention de mes collègues.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

M. LANCE : En tant que Président de la Commission des écoles, j'aimerais rappeler que ce sujet a été abordé le 23 septembre dernier en commission, et lors de cette commission, nous avons fait le point de la dernière fête, et certaines propositions ont été formulées.

Depuis cette date, nous n'avons pas eu de retour, je m'associe aux propos de M. Purtschert, et vous savez que ce n'est pas la Commission des écoles qui organise ces promotions, et c'est bien tout un groupe de responsables de la voirie, d'enseignants, etc. qui s'occupent de cette organisation. En début d'année, j'ai eu des remarques de certains enseignants de l'école du Bachet et de l'école des Palettes, et là, j'ai pris la décision de reconvoquer la Commission des écoles au sujet de cette fête des promotions, et d'un commun accord avec M. Chobaz, nous avons entendu M. Salamun qui avait des propositions à ce propos.

Lors de cette commission, comme il a été rapporté, les commissaires étaient pratiquement tous d'accord pour prendre une décision, et pour ne pas refaire la même fête qu'au mois de juin de l'année passée, puisqu'il est vrai que d'organiser une fête aussi importante pour pratiquement 3 heures, cette fête commence à 18 heures, pour se terminer à 22 heures. Je vous rappelle l'engagement financier de cette manifestation qui se monte à environ Fr. 130'000.--, sans compter les heures des bénévoles, et je crois comme l'a dit M. Purtschert, ou on prenait la décision de supprimer les promotions, ou on prenait une autre alternative, et c'est la proposition des enseignants de l'école du Bachet et de l'école des Palettes qui a été acceptée en commission.

Je crois qu'il faut tenter le coup cette année d'organiser cette fête sur ces 2 jours, c'est sûr que cela va poser des problèmes d'organisation, c'est sûr que d'autres problèmes vont survenir lors du déroulement de cette fête, mais je crois qu'il est bon de tenter le coup, comme le disait M. Terrier, c'est une fête que nous tenons à conserver dans cette commune, même s'il faut la modifier.

M. BAERTSCHI : Oui, personnellement, j'applaudis à la séparation des deux demi-communes, parce qu'en tant que parent et de ceux qui ont été parents voient ce que c'est l'horreur d'avoir des petits enfants qui disparaissent, on n'est jamais sûr de les retrouver. Ce qui me fait un peu plus de souci, c'est de mettre le jeudi et le vendredi, je n'aimerais pas être à la place des enseignants le vendredi qui ont eu les promotions la veille, manifestement, l'école aura toujours lieu le vendredi. Est-ce donc vraiment judicieux de mettre le jeudi et le vendredi, peut-être que le vendredi et le samedi seraient deux meilleurs jours ?

M. TERRIER : Je constate ce soir la remarque d'un parent, qui fait aussi partie du corps enseignant, c'est bien la preuve, je ne sais si vous avez la réponse, M. Chobaz, à ma question de savoir si tous les représentants représentaient toutes les écoles, et depuis qu'il y a eu cette séance, est-ce que vous avez eu des remarques pour proposer, par exemple, le vendredi et le samedi ?

Lors de cette séance de commission, une des membres, qui fait partie du corps enseignant, nous a bien dit qu'ils ne représentaient pas la totalité du corps enseignant. Je ne parle pas du niveau supérieur, je parle du corps enseignant en général.

M. DUPRAZ : Par rapport à la scission, elle me fait un peu moins plaisir qu'à M. Baertschi, j'en suis aussi à peu près convaincu. Le seul problème qu'il y a, il faut être réaliste quant à la masse de personnes engagées sur ces terrains quand elles se

Séance ordinaire du 23 mars 2000

déroulent au niveau du Petit-Lancy, étant donné la superficie à disposition, elle se conçoit à peu près convenablement. Mais comme cette année, on retourne au Grand-Lancy, et que nous nous retrouverons dans l'espace de Marignac, qui est largement trop petit pour une foule d'environ 10'000 personnes, je pense, que mon collègue Jean-Pierre Pasquier, n'essaie même pas d'imaginer, s'il y avait un mouvement de foule, la panique et les dégâts au niveau humain et matériel, et au niveau de la sécurité que cela pourrait provoquer. Donc, je pense qu'on est malgré tout obligés d'arriver à une solution comme celle-ci, même si elle ne fait pas plaisir au niveau de la scission.

Mme JELK-PEILA : Je voulais dire que le feed-back des enseignants ne pourrait venir que quand ils seront avertis. Pour l'instant, il n'y a pas de décision prise, donc il n'y a pas de raison que le corps enseignant soit au courant de cette décision.

M. CHOBASZ : Je voulais simplement réagir à quelques remarques que j'ai entendues. En ce qui concerne M. Dupraz, je tiens à souligner que nous avons, à ce jour, dans les écoles de Lancy 2400 enfants et que ce nombre est en augmentation d'année en année : 2400 élèves, plus les parents, la famille, vous pouvez vous imaginer que cela représente aujourd'hui une foule qu'il n'est pas possible de gérer en toute sécurité.

M. Purtschert a dit que ce n'était pas la fête des sociétés, mais que, pour lui, c'était plutôt la fête des parents. Les discussions au sein de la commission visaient à ce que ça essaie de redevenir un peu la fête des enfants. C'est vrai que l'objectif poursuivi, en diminuant par deux, parce que les 2400 élèves sont à peu près divisés de manière égale entre le Grand et le Petit-Lancy, va permettre, avec ce nombre-là, d'espérer de redonner un caractère plus humain, plus convivial et aussi plus sûr à la fête et à son environnement.

Je voulais dire aussi à M. Baertschi, qu'effectivement, on peut discuter des jours. Mais alors, en ce qui me concerne, je ne m'aventure pas sur le terrain de le proposer le samedi comme jour de fête, alors que, durant des années, les enseignants, les parents se sont battus pour supprimer le samedi. C'est vrai, qu'auparavant, ça avait lieu le samedi et le dimanche, ou plus tard le samedi sur une journée complète. Cela permettait un meilleur étalement de la fête, une meilleure répartition aussi des personnes. Dès que cela a été concentré sur le vendredi soir, on a été confrontés également à des problèmes d'organisation qui sont importants. Dans mon esprit je pense aussi dans l'esprit des membres de la commission des écoles, il n'était pas envisageable de passer du vendredi et samedi. Je crois qu'il faut faire l'essai. On s'est engagés à ce qu'il y ait une évaluation à cette expérience. Il faut la tenter, on verra ce que les résultats donneront, mais cela m'apparaît, les paroles de M. Terrier le démontrent, en tous les cas parfaitement jouable. Il y aura une réunion avec les différents responsables et les différentes organisations qui participent à cette manifestation, pour voir avec eux, rapidement, de quelle manière on peut assurer l'organisation, si par hypothèse, le vote de principe le confirme, vous souhaitez que cette organisation se déroule le jeudi et le vendredi.

Deux éléments supplémentaires concernant une réponse à la question de M. Terrier sur la représentativité de M. Salamun. M. Salamun a clairement indiqué qu'il n'entendait représenter que les enseignants de l'école des Palettes et de l'école du Bachet. Cela étant, comme Mme Jelk-Peila l'a dit, il n'y a pas eu de sondage de l'ensemble du corps enseignant. Je ne suis pas à même de vous donner l'opinion de l'ensemble des enseignants. Simplement, ce que je peux constater, c'est que, dans toutes les discussions que j'ai eues au niveau des maîtres principaux, le sentiment

Séance ordinaire du 23 mars 2000

énoncé par M. Salamun, ou par la maîtresse principale du Bachet, était un sentiment partagé quant à l'organisation de la fête des promotions telle qu'elle a été organisée, en tous les cas, ces deux dernières années.

Je souhaite encore ajouter une petite précision par rapport aux propos de M. Purthert. Quand on a parlé de boycott, il s'agissait d'un boycott du cortège et non pas d'un boycott de la manifestation. Les enseignants avaient décidé de ne pas participer au cortège si la fête était reconduite telle que l'année passée.

Dernier élément par rapport à l'intervention de M. Dupraz. Je peux, en tout état, vous signaler que la manifestation des promotions, qu'elle ait lieu le jeudi, le vendredi, aura lieu en 2000 au Petit-Lancy.

M. DUPRAZ : J'aurais encore une demande majeure. Si cette fête devait se faire en deux jours, bien que ce soit un effort très important pour toutes les sociétés, j'en suis conscient, parce qu'il faut trouver les bénévoles, mais il ne faut pas oublier qu'ils sont quand même, en partie dédommagés, parce que c'est pour eux, une source de gain, pour autant qu'il y ait le nombre qui reste sur la place de fête, ce qui n'est pas actuellement le cas. Ils sont quand même dédommagés par rapport à leurs prestations, alors dans ce sens-là, je pense qu'en faisant un appel clair au niveau des associations, en leur faisant comprendre qu'ils doivent être là les deux jours, cela leur permettra d'avoir plus de monde.

La deuxième chose concernant l'organisation, je sais que la commune de Vernier, a une aire réservée aux enfants, où les parents ne peuvent pas accéder, car c'est aussi un problème que nous avons au niveau de la fête des promotions, c'est que l'on sait que les chabouris ou les banderoles sont levées, ou écartées, ou déchirées pour que les parents puissent venir s'installer sur les bancs qui sont réservés aux écoles. Dans ce sens-là, je pense qu'il faudrait vraiment essayer d'organiser un espace réservé aux enfants, où les enseignants puissent les rendre à leurs parents plus facilement.

M. TERRIER : Je voulais faire une petite correction par rapport à ce qu'a dit mon collègue, c'est le verre à moitié plein, ou le verre à moitié vide, ça dépend de quel côté on le voit. Je ne sais pas si c'est une source de gain pour les groupements, mais en tous les cas, c'est une source de diminution des dépenses pour la commune, par rapport aux associations.

Vote de principe accepté par 27 oui, 3 non, 2 abstentions.

b) Divers

=====

Mme PERRUCHOUD présente le sujet : Poubelles vertes - Selon les informations reçues, des boîtes devraient être bientôt distribuées dans les écoles pour inciter les enfants à rapporter les piles pour recyclage. Pour la rentrée scolaire 2000, la récupération du papier a été envisagée et les écoles équipées en conséquence. Aucune réponse n'a encore été apportée pour les poubelles vertes mais des renseignements à ce sujet devraient être communiqués prochainement.

Planification scolaire - Chaque commune a son outil de planification mais, à l'avenir, il a été proposé à Lancy de participer, sous l'égide de la Ville de Genève, à une planification concernant les communes urbaines. La Ville de Lancy a accepté, tout

Séance ordinaire du 23 mars 2000

comme Carouge et Meyrin, de participer à cette expérience qui durera trois ans et coûtera quelques milliers de francs par an et par commune. Selon de récentes informations, de nouvelles classes seraient à prévoir au Petit-Lancy pour 2002, alors qu'aucun problème n'est signalé pour le Grand-Lancy.

La commission est informée qu'elle sera consultée au niveau du concours d'architecture. Un plan localisé de quartier n'étant pas nécessaire, les procédures d'autorisation devraient être accélérées. A ce sujet, une séance des commissions réunies, ouverte à tous les membres du Conseil municipal, semble d'ores et déjà prévue, alors que reste à définir la commission qui sera saisie de l'objet.

13. MOTION DE L'ALLIANCE DE GAUCHE CONCERNANT LES PRODUITS DANGEREUX TRANSITANT SUR LES VOIES CFF DE LA PRAILLE

M. WYSS donne lecture de la motion.

Mme JELK-PEILA : Comme les accidents n'arrivent pas toujours seulement chez les autres, mais ailleurs, et que la gare de marchandises de la Praille, de par sa situation géographique, représente un risque majeur pour la population riveraine, dont nombre de nos communiens, comme maintes fois relevé dans cette salle, par divers groupes politiques, il serait temps que des mesures concrètes soient mises en place afin de sécuriser cette installation.

Notre groupe pense qu'il est indispensable de s'inquiéter pour les habitants directement concernés, et cela en priorité. D'autre part, comme nous l'avons tous plébiscité, le projet du stade de la Praille, qui doit se réaliser dans sa proximité, devrait être une raison supplémentaire et une opportunité pour que ce problème soit pris en considération avec tout le sérieux qu'il mérite, et ce, sans délai. C'est pourquoi, le groupe Alliance de Gauche vous invite à voter cette motion.

M. PASQUIER : J'ai suggéré avant le début de la séance au groupe de l'Alliance de Gauche de retirer cette motion, ils ne l'ont pas fait, donc j'attaque.

Il a été dit, durant cette séance, qu'effectivement le dossier de la gare de la Praille, et vous savez si je suis sensible par rapport à cette question de produits chimiques qui transitent dans cette gare, que ce sujet-là sera traité très prochainement par la Commission de la sécurité, puisque nous allons recevoir un des hauts responsables des CFF, et qui va répondre à toutes nos attentes en matière de sécurité.

Ce que je regrette ici, c'est de nouveau une attitude de l'Alliance de Gauche qui fait de la récupération politique pour essayer de trouver n'importe quoi pour bloquer ce projet ambitieux du stade de Genève. Alors, de nouveau les moutons du charismatique leader de l'Alliance de Gauche sont sortis de la bergerie pour crier un peu partout, qu'effectivement la gare de la Praille était très dangereuse, et qu'il fallait absolument faire quelque chose. Le fond de la pensée derrière, il est clair, c'est qu'ils ne veulent pas voir, un jour, la création et la venue de ce stade de Genève.

Maintenant, en ce qui concerne ce qu'ils proposent, et bien il n'y a rien, il n'y a rien si ce n'est de dire, qu'effectivement on veut savoir quels sont les produits chimiques qui transitent, vous en avez eu un certain nombre d'extraits dans la Tribune de Genève, et

Séance ordinaire du 23 mars 2000

puis qu'est-ce qu'on va en faire ? Sommes-nous tous des spécialistes en toxicologie, en risque majeur, en chimie, pour porter un avis de droit par rapport à ce problème-là.

Je réitère ma demande à l'Alliance de Gauche de retirer sa motion, et si elle ne veut pas le faire, je vous incite vivement à vous opposer à cette motion.

M. SEYDOUX : Je prends la parole pour rassurer M. Pasquier. Nous ne sommes pas du tout pilotés par les gens que vous dites, et je vous ferai remarquer que l'Alliance de Gauche a, dès le début, pris position pour le stade de Genève, parce qu'elle a trouvé que c'était une opportunité très intéressante pour la ville de Lancy, et nous maintiendrons notre position, il est clair que ce stade de la Praille nous l'avons plébiscité avec vous tous ici, et nous ne changerons pas d'avis.

Par ailleurs, quand vous dites qu'il n'y a pas grand chose dans cette motion, effectivement, il y a peu de mots, mais il y a des mots de poids. Je vous relis la dernière phrase : « par des mesures concrètes », parce que pour le moment, on n'a entendu que des phrases pour nous rassurer, mais aucune mesure concrète. Depuis que je suis là, donc depuis 5 ans, j'en ai entendu 3, voire 4 fois plus dans cette salle parler de mesures concrètes, jusqu'à présent, on n'a reçu que des réponses évasives et qui ont été écartées. Maintenant, je pense que l'opportunité du stade de la Praille met plus de poids pour demander vraiment ces mesures concrètes. Il serait dommage de laisser passer cette chose sans rien faire. C'est pour cela que je vous invite, l'ensemble du Conseil municipal, à voter cette motion pour plus de sécurité, parce que tant que cela concernait les habitants, on n'a pas bougé, et maintenant cela concerne quand même quelque chose de plus important, puisque ce stade pourra contenir 30'000 personnes.

M. CAVALERI : Je suis un peu étonné, M. Pasquier, parce qu'il y a quelques années, nous avons, sur votre initiative, d'ailleurs qui était très bonne, adopté une motion à peu près dans les termes qu'elle est formulée ici. A l'époque, on vous avait suivi, donc je vous suis de nouveau M. Pasquier, même si c'est M. Seydoux qui présente la motion. Je voterai la motion de l'Alliance de Gauche parce que je trouve que c'est un bon texte.

M. LANCE : Pour ma part, je partage tout à fait les propos de M. Pasquier, et je propose le renvoi de cette motion en Commission de sécurité.

M. ZEHFUS : Nonobstant la motion même, je remarque que M. Pasquier était absent pendant 4 ans, et pendant 4 ans, la Commission de sécurité a presque parlé dans tous les divers des problèmes de la Praille. Si c'est un problème qui lui tient à cœur, c'est un problème qui me tenait aussi à cœur, parce que j'en ai parlé avec un des plus grands responsables à l'époque, M. Marmie, qui s'occupait de ce problème. Alors, qu'on aille de l'avant maintenant.

M. BAERTSCHI : Je ne vois pas en quoi cette motion est dangereuse, même si la Commission de sécurité se réunit 3 fois pour en parler, cela ne va empêcher le Conseil administratif de faire un rapport à ce sujet. Mieux vaut avoir 2 ou 3 choses sur un problème que tout le monde juge important, que de dire, finalement, cette motion elle ne vaut rien, on la repousse, on la met en Commission de sécurité, c'est bien un endroit où elle va s'enterrer. Voter cette motion, on ne risque rien, on ne va tuer personne en faisant cela. En revanche, si on ne fait rien, on trouvera un peu de nonchalance par rapport à cette question. Je ne vois pas pourquoi, il faut avoir peur d'une pareille motion.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

M. RENEVEY : Pour le groupe de l'Alliance de Gauche, est-ce que vous acceptez le renvoi en commission, ou est-ce que vous maintenez la motion ?

Mme JELK-PEILA : Nous maintenons la motion.

M. LANCE : Est-ce que le Conseil administratif peut nous informer de ce qui a été fait jusqu'à maintenant par rapport à toutes ces démarches ?

M. FOLLMI : J'ai eu le loisir d'évoquer ce sujet lors d'une Commission de sécurité, au cours de l'automne dernier, et j'ai notamment fait état d'un extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 8 septembre 1999, qui demandait entre autre, au Conseil Fédéral d'intervenir auprès des CFF pour conduire les études nécessaires concernant les risques de l'OPAM (l'ordonnance fédérale sur la protection des accidents majeurs). Pour ma part, j'estime que c'est déjà d'un poids suffisant, puisque le Conseil d'Etat lui-même s'est impliqué, et qu'il a demandé au Conseil Fédéral d'intervenir auprès des CFF. On peut évidemment écrire encore une fois, et essayer d'obtenir des informations complémentaires, mais il faut qu'on attende une réponse de la part de Berne et des CFF.

M. PAGE : Puisqu'on nous a dit qu'un représentant des CFF allait venir devant la Commission, c'est un pas, je dirai concret, et cette motion a un côté général un peu opportuniste, il faut bien le dire quand même parce qu'elle ne va rien résoudre, parce que ce sont de belles paroles, je préférerais, pas qu'on la retire, mais qu'on la renvoie, et qu'on fasse quelque chose de plus précis, en tenant compte justement de cette discussion avec les CFF qui impliquerait justement les CFF, en disant : vous avez dit ceci, vous avez dit cela, à ce moment-là, on peut demander quelque chose de plus concret. Avec cela, ça fait plaisir, c'est bien gentil, on a la conscience tranquille, et on attend qu'une fois un wagon saute, et on dira, vous voyez, on avait bien dit ! Je soutiens la proposition de M. Lance.

M. PASQUIER : C'est là qu'on voit qu'on s'entend bien. Ce que je souhaiterais par rapport au problème de la sécurité de la Praille, c'est qu'on puisse arriver dans ce Conseil avec la même procédure qu'on a fait ce soir avec le soutien pour la liaison la Praille/Eaux-Vives, où c'est l'émanation de la commission qui en fait, en fonction de tous les éléments qu'elle a, puisse proposer à ce Conseil une résolution concrète qui a des éléments vraiment circonstanciés, et qui fasse toute l'unanimité, et qu'on ne s'en tienne pas à ridiculiser le débat de récupération politique.

M. RENEVEY : Est-ce que l'Alliance de Gauche veut attendre qu'il y ait quelque chose de nouveau par rapport à la commission, ou est-ce qu'elle maintient sa position ?

Mme JELK-PEILA : M. Pasquier nous dit que dans le cadre de la commission, les commissaires entendront un responsable des CFF, entendre un responsable n'est pas une mesure concrète. Nous demandons des mesures concrètes, et pas seulement l'audition d'un responsable.

M. TERRIER : On parle de doublon, et là, on arrive à faire redondance entre deux conseils. Plus près, je ne sais pas comment on va pouvoir faire. On demande en fait au Conseil administratif de faire quelque chose de concret, je vous rappelle qu'une motion est envoyée au Conseil administratif, alors celui-ci, de son côté, que va-t-il faire ? Il va reprendre, comme M. Föllmi l'a dit tout à l'heure, que la commission aura entendu un responsable des CFF, peut-être que pendant cette commission, on va dire, il faudrait peut-être écrire aux CFF, on voit très bien qu'à un moment, cela va se regrouper. Si

Séance ordinaire du 23 mars 2000

cette motion est renvoyée, cela fera un débat complet, et là on arrive devant ce Conseil avec une résolution, comme M. Pasquier a donné l'exemple, je pense que cela a beaucoup plus de poids d'envoyer ceci au Conseil d'Etat, via même les instances fédérales, et là, nous aurons quelque chose de concret.

Mme JELK-PEILA : Sans vouloir prendre le ton polémique de M. Pasquier, M. Terrier parlait d'une résolution du groupe Libéral lors du Bureau, qui serait déposée sur nos places, sur le même sujet. Je ne vois pas cette résolution, est-ce faute de n'avoir pu faire cette résolution, qu'aujourd'hui, on tire à boulets, je n'oserais pas dire rouge, mais je rappelle aussi qu'il est des sujets pour lesquels il faut intervenir plusieurs fois pour pouvoir obtenir quelque chose, et je prendrai un sujet qui vous plaît beaucoup c'est le vote des femmes, si on était pas revenues à la charge, vous n'en auriez aucune dans cet hémicycle.

M. TERRIER : Je vais répondre à Mme Jelk-Peila si nous ne l'avons pas faite, nous avons décidé de retirer notre motion qui était déjà prête d'ailleurs, c'est bien pour cela. On a réfléchi, à première vue, nous, on a pensé on ne va pas faire redondance, la Commission de l'administration a reçu le Conseil administratif sur le travail effectué par un Conseiller administratif. Vous avez pu lire du nombre d'heures passées par Conseiller. Là, ce qu'on va faire, c'est que nous on va passer du temps, et eux passer du temps. On a essayé d'être le plus efficaces possible, et d'apporter quelque chose après, si lors de cette commission, on n'est pas contents, et bien là, on pourrait intervenir.

M. SEYDOUX : Pour répondre à M. Terrier, on ne demande pas au Conseil administratif de prendre des mesures, mais on lui demande, par l'intermédiaire des autorités compétentes, d'obtenir des garanties nécessaires. Maintenant, il faut profiter de cette opportunité du stade de la Praille, car cela fera encore plus de poids, les habitants sont la première priorité pour nous, et le stade de la Praille est un élément nouveau, et comme cela on aura plus de poids pour demander que des mesures concrètes soient effectivement prises sur cette gare de marchandises.

Mme MALAGOLI : Il y a une chose qui est claire et nette, c'est-à-dire que tant que la population voudra vivre au même train de vie, avec les mêmes commodités, la même qualité de vie, il faudra accepter qu'il y ait des produits dangereux dont on a besoin. Ces produits dangereux, on a besoin qu'ils transitent et qu'ils se stockent quelque part. Il faut accepter que nous sommes des hommes, on n'est que des êtres humains et que le risque zéro n'existe pas.

A partir de là, si on veut accepter ça, et d'un autre côté, je veux aussi accepter que, cela fait 14 ans que j'habite, que je suis riveraine de la Praille, et que c'est vrai, qu'à ce moment-là, je ne conçois nullement que, ni la commune, ni le canton, ni la Confédération aient laissé une quantité d'habitants tout près de la Praille, face à un danger qui pourrait se poser tous les jours.

Donc, c'est pour toutes ces raisons-là, et je conçois aussi que l'Alliance de Gauche, au niveau de la commune, n'ait pas une autre idée, parce que c'est vrai que chaque fois que nous avons parlé de la Praille, vous avez voté pour, vous avez toujours voulu que ce stade se fasse, c'est pour cela que je voterai, si cela se présente, le renvoi en commission. Quelqu'un viendra nous expliquer en commission, quels sont les problèmes, quelles sont les garanties, quels sont les risques et c'est tout. Je crois que, de toute façon, on n'obtiendra rien d'autre ni de la commune, ni du canton, ni de la Confédération.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Le renvoi en commission est accepté par 19 oui et 13 non.

14. PRESENTATION DES COMPTES 1999

M. FOLLMY : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 1999 de notre Ville.

Comme pour le budget 2000, les comptes que je vais vous présenter font abstraction, pour la première fois, de la gestion des immeubles, celle-ci étant présentée en annexe. Seul le résultat, positif en l'occurrence, de la gestion des terrains de réserve et autres villas a été intégré dans les comptes communaux.

Sur cette base, et partis avec un budget déficitaire de Fr. 1'904'000,--, nous terminons l'exercice 1999, comme vous pouvez sûrement vous en douter, par un excédent de recettes de Fr. 714'452,02.

Du côté des revenus, nous enregistrons un total de Fr. 56'326'503,18, qui en regard d'un budget de Fr. 52,04 millions en chiffres ronds, correspond à un résultat en progression de Fr. 4,28 millions.

Du côté des charges, nous trouvons un total de Fr. 55'612'051,16, montant supérieur de Fr. 1,67 million par rapport au budget.

Les principaux écarts positifs par rapport au budget se présentent de la manière suivante :

a) un meilleur rendement de l'impôt	+ Fr. 3,03 millions (+ 7,2 %)
b) revenus divers	+ Fr. 0,98 million (+ 38,7 %)
c) fonds d'équipement communal	+ Fr. 0,63 million (+ 52,2 %)
d) intérêts passifs	- Fr. 0,93 million (- 15,3 %)
e) charges de personnel	- Fr. 0,36 million (- 2,3 %)
f) compensation aux communes frontalières	- Fr. 0,25 million (- 20,4 %)

En revanche, les biens, services et marchandises enregistrent un dépassement de Fr. 0,77 million (+ 6,6 %). Précisons également que nous avons absorbé la perte exceptionnelle de Fr. 2,82 millions qui nous a été annoncée suite à un acte de défaut de biens par prélèvement sur la provision sur le reliquat, et reconstitué cette même provision jusqu'à hauteur de 33 1/3 % du reliquat pour un montant de Fr. 2,38 millions, ce qui a également provoqué un dépassement de Fr. 2,78 millions par rapport au budget.

Cela étant, examinons maintenant en détail les différents éléments :

Séance ordinaire du 23 mars 2000**1. COMPTES DE FONCTIONNEMENT****1.1. LES REVENUS**

Leur total s'élève à Fr. 56,32 millions contre Fr. 52,24 millions aux comptes 1998, et Fr. 52,04 millions au budget 1999. La progression de 1998 à 1999 est de Fr. 4,08 millions ou de 7,8 %.

Comme vous le savez, l'essentiel de nos revenus provient du produit de l'impôt communal. En valeur de production brute, cette rubrique évolue comme suit en ce qui concerne les personnes physiques :

aux comptes 1997	Fr.	31,19 millions (- 1,5 % sur 1996)
aux comptes 1998	Fr.	32,41 millions (+ 3,9 % sur 1997)
aux comptes 1999	Fr.	34,27 millions (+ 5,7 % sur 1998)
au budget 1999	Fr.	33,40 millions
au budget 2000	Fr.	34,62 millions.

Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

1. La relative bonne performance enregistrée en 1999 résulte, pour l'essentiel, de l'amélioration de la conjoncture et d'une meilleure productivité de l'administration fiscale.
2. Cependant, même si la progression pour Lancy, qui est de 5,7 %, peut paraître réjouissante, elle demeure bien en deçà de la moyenne de l'ensemble des communes, puisque celle-ci atteint + 9,2 % pour l'impôt courant. Nous devons une fois de plus faire le constat que nos résultats ont été influencés par les flux migratoires intercommunaux dont nous continuons à subir le contrecoup.
3. Avec un montant de Fr. 34,62 millions, le budget 2000 sur les impôts des personnes physiques semble à portée de mains.

L'impôt communal qui frappe les personnes morales évolue quant à lui comme suit en terme de production brute :

aux comptes 1997	Fr.	1,57 million (- 52,4 % sur 1996)
aux comptes 1998	Fr.	1,75 million (+ 11,5 % sur 1997)
aux comptes 1999	Fr.	2,19 millions (+ 25,0 % sur 1998)
au budget 1999	Fr.	1,88 million
au budget 2000	Fr.	1,83 million.

Quant à la taxe professionnelle, elle se présente de la façon suivante :

aux comptes 1997	Fr.	6,02 millions (+ 10,3 % sur 1996)
aux comptes 1998	Fr.	6,06 millions (+ 0,7 % sur 1997)
aux comptes 1999	Fr.	5,94 millions (- 2,0 % sur 1998)
au budget 1999	Fr.	4,51 millions
au budget 2000	Fr.	4,81 millions.

En 1999, nous nous attendions à des réductions d'activités dans diverses entreprises. Nous avons, entre autres, tenu compte des effets de la fusion UBS/SBS et par

Séance ordinaire du 23 mars 2000

conséquent d'un départ au 1^{er} juillet. La taxation a finalement porté sur l'ensemble de l'année.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus :

- les bénéfiques immobiliers s'élèvent à Fr. 19'952,--, contre Fr. 94'430,-- en 1998 ;
- le fonds de péréquation intercommunal nous amène Fr. 2,59 millions, contre Fr. 1,98 million en 1998 et Fr. 2,16 millions au budget 1999;
- le fonds d'équipement communal, alimenté par le quart des bénéfiques sur les ventes et adjudications immobilières, nous a permis de percevoir la somme de Fr. 1,84 millions, contre Fr. 0,59 million en 1998. Le budget 1999 prévoyait la somme de Fr. 1,21 million;
- le produit des intérêts s'est établi à Fr. 2,27 millions, en légère baisse par rapport aux Fr. 2,45 millions de 1998;
- les loyers du patrimoine administratif ont atteint la somme de Fr. 2,49 millions, contre Fr. 2,39 millions en 1998;
- les revenus divers se sont établis à Fr. 3,53 millions, contre Fr. 3,06 millions en 1998, la progression étant pour l'essentiel liée au remboursement de l'assurance pour le sinistre dégât d'eau de la mairie.

1.2. LES CHARGES

Leur total s'élève à Fr. 55,61 millions en 1999, contre Fr. 52,19 millions en 1998, soit une augmentation de Fr. 3,42 millions. Par rapport au budget 1999, les charges aux comptes 1999 sont également en hausse de Fr. 1,67 million.

Les postes essentiels des dépenses sont les suivants :

- Charges de personnel : Fr. 15,25 millions en 1999, en retrait de Fr. 184'665,-- ou de 1,2 % sur celles de 1998. Par rapport au budget 1999, les charges de personnel aux comptes 1999 sont en recul de Fr. 365'993.--.
- Biens et services : Fr. 12,45 millions en 1999 contre Fr. 11,15 millions en 1998. En regard du budget 1999, le dépassement est de l'ordre de 0,77 million et s'explique par les frais liés au sinistre dégât d'eau de la mairie (Fr. 434'608.--), par des travaux d'entretien et de réfection supplémentaires que nous avons dû entreprendre dans divers bâtiments, en grande partie dans les écoles (Fr. 352'602,--), et par l'achat de mobilier scolaire supplémentaire ainsi que diverses fournitures et marchandises. Des diminutions de coût sont aussi à relever, en particulier dans le domaine de la consommation d'eau et de l'énergie.
- Amortissements économiques : Fr. 10,89 millions en 1999, contre Fr. 10,94 millions en 1998 et Fr. 11,07 millions au budget 1999.
- Intérêts passifs nets : Fr. 5,15 millions en 1999, contre Fr. 5,41 millions en 1998. Le budget prévoyait la somme de Fr. 6,08 millions, soit une économie de Fr. Fr. 0,93 million. Cette réduction de charges provient à la fois d'un moindre appel à l'emprunt en raison de dépenses d'investissements retardées ou différées dans le temps, et d'une gestion active de trésorerie à court terme qui a permis de réaliser une nouvelle fois un gain réel d'intérêts de l'ordre de Fr. 298'000,--.
- Dédommagements versés aux collectivités publiques (SIS, Evaux, ACG, SIACG, etc.) : Fr. 2,91 millions en 1999, en regard de Fr. 2,99 millions au budget 1999.
- Subventions : Fr. 4,20 millions en 1999, contre Fr. 3,89 millions en 1998.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

- Compensation financière aux communes frontalières : Fr. 0,99 million en 1999 contre Fr. 1,12 million en 1998.

2. DETTE COMMUNALE

La dette globale liée aux patrimoines administratif et financier a passé de Fr. 120,91 millions au 31 décembre 1998 à Fr. 117,30 millions douze mois plus tard, en recul de Fr. 3,62 millions. L'autorisation d'emprunter que vous nous aviez accordée n'a donc pas été utilisée. Toutefois, les mouvements suivants ont été enregistrés :

- remboursements d'emprunts à court et long termes venus à échéance pour Fr. 38,0 millions
- amortissements financiers pour Fr. 1,62 million
- nouveaux emprunts pour Fr. 36,0 millions.

Le taux moyen de la dette a passé successivement de 4,72 % en 1997, à 4,55 % en 1998 et à 4,36 % en 1999. Cette évolution favorable provient non seulement de la poursuite de la baisse des taux d'intérêts mais aussi de l'usage d'un endettement à court terme dont le taux moyen a été de 1,23 %.

Rappelons que sur les Fr. 117,30 millions de la dette communale, Fr. 49,28 millions ou 42 % concernent les immeubles locatifs dont les charges sont couvertes par les locataires et non par les contribuables. La dette nette ainsi corrigée représente Fr. 2'664,-- par habitant.

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

En 1999, le Conseil municipal a voté les crédits suivants qui chargent le compte des investissements :

Centrale téléphonique Swissnet	27.05.99	120
Etude phase 1 bassin de natation du Bachet	09.12.99	22
Concours école du Petit-Lancy	22.04.99	390
Suppression graffitis aux écoles	28.01.99	50
Matériel informatique à la bibliothèque	10.03.99	175
Réfection bâtiment parc Navazza	28.01.99	560
Billetterie piscine Marignac	28.01.99	200
Etude passerelle rte de Chancy	27.05.99	69
Divers crédits complémentaires		119
Total patrimoine administratif		1'705
Equipement auberge des Communes Réunies	24.06.99	97
Rénovation du groupe Mallet	14.10.99	3'200
Rénovation immeuble ch. des Vignes	27.05.99	400
Divers crédits complémentaires		132
Total patrimoine financier		3'829
Total		5'534

Séance ordinaire du 23 mars 2000

En 1999, nous avons effectivement dépensé la somme brute de Fr. 9,70 millions contre Fr. 17,45 millions prévus au budget.

La répartition s'est faite de la manière suivante :

- a) Fr. 6,26 millions pour le patrimoine administratif, en regard d'un budget de Fr. 11,96 millions;
- b) Fr. 3,44 millions pour le patrimoine financier, pour un budget de Fr. 5,49 millions.

Le montant de Fr. 9,70 millions dépensé a été couvert comme suit :

a) autofinancement par le compte de fonctionnement	Fr.	12,09 mios
b) subventions et recettes diverses	Fr.	1,96 mio
c) utilisation des réserves	Fr.	- 0,08 mio
	Total Fr.	13,97 mios

soit un excédent de financement de Fr. 4,27 millions qui a été utilisé pour l'essentiel à réduire la dette.

4. CONCLUSION

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif est particulièrement satisfait de ces résultats.

Il faut en effet se rappeler que le budget de fonctionnement 1999 présentait un déficit de Fr. 1'904'000,--. Le résultat final est un excédent de recettes de Fr. 714'000.--, soit un écart de Fr. 2'618'000,--.

L'évolution des recettes nous a réservé une heureuse surprise, comme c'est le cas d'ailleurs pour l'ensemble des communes et à l'Etat. Cette embellie a eu un effet de levier positif non négligeable sur le plan de la péréquation intercommunale. Il convient en effet de se souvenir que pour 1999, avec le recul de notre capacité financière juste en dessous d'un certain seuil, nous avons pu bénéficier d'une amélioration de notre part privilégiée. Il y a aussi eu des résultats extraordinaires comme celui du fonds d'équipement communal que nous ne retrouverons pas nécessairement, ou encore avec la taxe professionnelle avec laquelle il convient d'être très prudent.

Nous avons également été particulièrement vigilants au niveau des charges et avec l'aide des chefs de services réussi à réduire avec toute la rigueur nécessaire le niveau de dépenses compte tenu du déficit budgétisé. L'effort a été particulièrement important à tous les niveaux. Sans la provision sur le reliquat que nous avons reconstitué, et le sinistre qui a touché le bâtiment de la mairie d'ailleurs compensé par une recette équivalente, nous aurions atteint un niveau de charges de près de Fr. 1,6 million inférieur à celui prévu au budget. Cela ne veut pas dire pour autant que nos prestations ont été réduites. Elles ont été maintenues dans leur ensemble.

Quant aux investissements, ceux-ci ont été largement auto financés au point que nous avons pu réduire notre dette.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Cela étant, l'avenir se présente malgré tout sous de meilleures auspices. La reprise économique et la création d'emplois commencent à porter leurs fruits. L'amélioration des rentrées fiscales qui en découle nous permettra de faire face à des dépenses d'entretien qui ont été trop souvent repoussées dans les divers bâtiments publics de la Commune, en attendant des jours meilleurs.. Elle permettra aussi de favoriser un tant soit peu les sociétés communales de même que ceux qui sont encore dans le besoin. Nous allons également pouvoir revoir notre planification des investissements et rapprocher les échéances pour certains d'entre eux..

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la commission des finances l'examen des comptes 1999, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier toute l'administration pour son appui et l'effort constant qu'elle a fourni tout au long de l'année et lui exprimer ainsi toute la gratitude du Conseil administratif.

Je vous remercie de votre attention.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. RENEVEY : Juste peut-être avant de passer aux propositions et questions, j'ai reçu une invitation pour le samedi 1er avril du Foyer Clair Bois-Lancy « portes ouvertes » qui commence à 10 h. et se termine vers 17 h., à laquelle vous êtes conviés, et la partie officielle a lieu à 11.30 h., en présence de M. Guy-Olivier Segond.

M. PAGE : Je ne sais pas si vous êtes attirés par les caissettes à journaux, notamment celles qui contiennent des feuilles gratuites. Je pense qu'on ne devrait pas les dédaigner, car elles sont sources d'informations fort intéressantes. C'est ainsi que la semaine passée, en prenant le bus, j'ai pris dans une de ces caissettes le « Tout l'immobilier », et je l'ai lu dans le bus. On y présentait le Mipim, vous allez me demander ce qu'est le Mipim. C'est le marché international des professionnels de l'immobilier, c'est une sorte de foire internationale qui se tient à Cannes, où on prenait connaissance d'une interview du Conseiller d'Etat Moutinot, on y trouvait également une photo du projet de construction du futur Lancy Office Center.

Sous la légende, on peut également lire que le Conseil administratif de Lancy s'est rendu incorporer à Cannes. Je pense que certains esprits économes se demandent s'il est nécessaire que tout le Conseil administratif fasse le voyage à Cannes. Je pense que certains esprits pragmatiques se souciant de la santé de nos édiles, se demanderont s'il est sage de surcharger une activité déjà extrême, puisque comme nous l'avons appris la dernière fois, elle dépasse le 150 % de la normale.

Et, enfin certains esprits curieux, dont je me flatte de faire partie, brûlent de savoir ce que le Conseil administratif a vu et entendu à Cannes au marché immobilier. C'est pour cela, que je propose qu'il en parle à la prochaine séance du Conseil municipal, et je le remercie par avance.

M. PASQUIER : J'aimerais compléter les propos de M. Page concernant cette escapade à Cannes, puisque le Conseil administratif n'était pas tout seul. Il était accompagné

Séance ordinaire du 23 mars 2000

encore de l'ex-sautière de la république, son nom m'échappe, mais qui s'occupe chez nous de communication et de promotion économique.

Alors, promotion économique et communication me font penser à une chose, c'est que chaque fois que nous siégeons en séance de Conseil, il y a un point à l'ordre du jour qui est « communications du Conseil administratif ». Puisque nous disposons maintenant d'une personne compétente et formée, que nous puissions, de manière régulière, peut-être tous les mois, profiter de cette observatoire économique de la commune, et que, dans les communications du Conseil administratif, on nous informe du nombre d'entreprises, respectivement du nombre de postes de travail qui sont créés dans la commune. Voilà ma proposition.

La deuxième, vous allez attaquer les comptes, et j'ai eu l'occasion d'assister, dans le cadre de la chambre de commerce et d'industrie de Genève à une présentation qu'ont fait les Services Industriels de Genève en ce qui concerne la promotion de l'énergie solaire. Vous savez, ou ne savez pas, j'ai une fibre environnementale qui est assez forte. Il y a une proposition qui est très intéressante, qui est faite par les Services Industriels de Genève, c'est cette fameuse bourse solaire qui a été faite également à Zurich et qui remporte un franc succès. Il s'agit d'acheter en fait de l'électricité qui transite par le réseau des Services Industriels, mais qui a comme origine, comme source, des cellules photovoltaïques, et comme il s'agit pour un premier départ de fixer un seuil, on doit acheter au minimum 100 KW par année. Qu'est-ce que cela représente comme charge supplémentaire, pas grand chose. Il est vrai, qu'aujourd'hui, l'énergie solaire est plus chère, puisque que le kilowattheure est présenté à Fr. 1.-- le KW pour commencer, et que nous payons Fr. -.26 le KW électrique qui provient d'autres sources. Si vous achetez le minimum, 100 KW, ce que je vous incite à faire, cela représente un surcoût sur votre facture d'électricité annuelle d'à peine Fr. 74.--. On pourrait innover sur Lancy en étant la première commune, en regardant quelles sont les possibilités que nous pouvons faire vis-à-vis des Services Industriels de Genève pour pouvoir aussi donner un coup d'impulsion dans cette fameuse bourse.

M. PURTSCHERT : En date du 11 novembre 1999, nous avons lors de la séance du Conseil voté une résolution socialiste concernant les réfugiés kosovars. Je demande au Conseil administratif où en est l'avant-projet qu'il devait soumettre à la commission sociale ? En date du 2 décembre 1999, le sujet a été effleuré par ladite commission, mais depuis, plus rien n'a bougé. Il me serait agréable de savoir où nous en sommes, ou si le problème a été réglé d'une autre façon.

Mme JELK-PEILA : Tout d'abord, c'est une remarque concernant les votations du 12 mars. Ayant été Vice-présidente de Lancy II, donc au Petit-Lancy, au nom du Président en place et des citoyens présents pour le dépouillement, je voulais signaler que certains matériels mis à disposition n'étaient pas conformes. Il serait bon, lors d'une autre séance, que la machine à compter les voix, que nous n'avons pas pu faire marcher, dispose d'un mode d'emploi qui soit utilisable.

Une deuxième chose concernant le chemin du 1er-Août, je crois savoir que les initiants se contenteront difficilement d'un renvoi à la Commission, compte tenu de ce que j'ai entendu, c'est-à-dire que les travaux débiteront cet été concernant les canalisations, que le projet de modération du trafic sera examiné dans un deuxième temps, et qu'un crédit d'étude pour ces dits travaux sera voté en fin d'année, ce qui nous reporte largement à 2001. Je crois que l'urgence est beaucoup plus grande que cette date hypothétique.

Séance ordinaire du 23 mars 2000

M. LANCE : En octobre 1999, j'étais intervenu à ce Conseil municipal sur la demande d'une commerçante de l'Etoile-Palettes qui demandait s'il était possible que la commune agrmente les abords des commerces et des cheminements devant l'immeuble de l'Etoile des Palettes, par des fleurs ou autres plantes. A ce jour, il me semble que n'ai pas eu de réponse ou de remarque quant à cette proposition, est-ce que le Conseil administratif peut me donner une réponse ?

Le Président des Intérêts du Petit-Lancy m'a fait part de sa déception lorsqu'il a constaté que le nouveau gérant du café des Ormeaux avait débaptisé cet historique établissement public appartenant à la commune. Est-ce que le Conseil administratif a autorisé ce changement de nom ? C'est vrai que le nom n'a pas fondamentalement changé, puisqu'il s'est italiénisé.

Le dernier divers concerne le courrier de M. Moutinot, ou plutôt l'ultimatum, je ne sais pas s'il faut considérer comme un excès de pouvoir ou de l'ingérence dans les affaires communales, ou encore de la méconnaissance de la situation de la commune face à son développement, tenant compte de l'initiative pendante de l'Alu. C'est également faire preuve de naïveté en pensant qu'en déclassant quelques zones qui sont déjà vertes, en les déclassant en zone verte, les initiants vont modifier ou retirer leur initiative.

Ce que je propose, c'est d'auditionner M. Moutinot à ce Conseil municipal parce qu'il me semble, quand même, qu'il y a une incompréhension mutuelle entre les deux entités. Il serait bon de l'auditionner avant le 14 avril, date de l'ultimatum.

M. DUPRAZ : Concernant le rapport rose de la sécurité, j'aurais juste deux questions à poser au Conseil administratif. Dans le projet de la SGI, qui viendra combler le manque de subvention de l'Etat, si celui-ci était évincé du projet ? Je rappelle que l'Etat participe à environ 23 % du budget, et que les négociations avec ce dernier ne seront sûrement pas faciles.

Lors de l'achat de matériel pour le SIS, la dernière demande d'achat qui est pendante fait état de quelque 4,9 millions. La commune est-elle informée de cette opération par la ville de Genève ? En effet, Lancy est un gros contribuable du SIS, je trouverais normal que la Ville joue la carte de la transparence par rapport à cet achat.

M. TERRIER : Je vais surfer au point 11) sur le site Internet de Lancy parce que, vous savez, il y a quelques temps déjà, j'étais intervenu au sujet de notre site Internet. Première chose, je me félicite de la présentation qui a été faite ce soir par notre collègue. Aujourd'hui, sans le savoir, j'ai été visiter notre cher site, et puis, pour l'anecdote, sous rubrique des principaux événements et manifestations annuelles, si vous regardez ce site, il vous servira à savoir ce que vous avez manqué, et non pas ce que vous pourrez voir. En effet, sur le site, vous trouvez toutes les manifestations du 18 septembre 1999, et je vous le concède, jusqu'au 4 avril 2000.

Mme PERRUCHOUD : Je vous voudrais évoquer les heures d'ouverture du café de la Zinette. Dernièrement, nombre de Conseillers municipaux n'ont pas manqué de s'interroger sur le changement survenu dans les conditions fixées par votre Conseil aux actuels tenanciers, d'autant plus que ces changements sont intervenus peu de temps après l'ouverture de cet établissement. A plusieurs reprises, j'ai pu comprendre, lors de séances de la Commission des travaux et constructions, que cette rénovation

coûteuse avait pour but de redonner vie au village du Grand-Lancy, et en particulier, durant le week-end.

VILLE DE LANCY

- 206 -

Séance ordinaire du 23 mars 2000

Vous comprendrez ma surprise en constatant la fermeture hebdomadaire, précisément le dimanche. Pour quelles raisons, le Conseil administratif a-t-il décidé de changer les conditions fixées initialement aux gérants, et en conséquence, de renoncer aux objectifs qu'il s'était donnés ?

M. CAVALERI : J'ai une petite question pour un grand projet. Vous pourrez peut-être me répondre tout de suite. C'est à propos du stade de la Praille, en rapport avec l'initiative qui vient d'être lancée. J'aimerais savoir quelles sont les incidences effectives de cette initiative sur la poursuite du dossier.

M. FOLLMY : J'aimerais apporter une réponse à Mme Jelk-Peila concernant le local de vote et son matériel. Nous avons reçu un courrier de son Président, vous nous aviez interpellés lors de la séance du Bureau, les choses se mettent en place, j'espère que la prochaine fois ce sera en ordre.

Concernant le Mipim, nous aurons le plaisir de vous faire une communication lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. CHOBAS : En réponse à M. Cavaleri, je puis préciser que les incidences de l'initiative sont nulles sur la poursuite du projet par la Fondation du stade. A savoir, que l'initiative n'a aucune incidence, aucune force juridique. On pourrait par ailleurs s'interroger sur la recevabilité d'une telle initiative. Enfin, le titre m'apparaît largement trompeur pour l'électorat, dans la mesure où il vise à soutenir que les initiants se déclarent pour la création d'un stade, à travers des conditions qui empêchent toute réalisation d'un stade quel qu'il soit. La Fondation du stade aura l'occasion de s'exprimer prochainement à ce sujet.

M. RENEVEY : Je vous rappelle que vous avez encore la liste des jurés des tribunaux 2001 à discuter en huis clos.

La liste des jurés remaniée est acceptée à l'unanimité. (Voir Annexe).

La séance est levée à 22 heures 40.

Le Secrétaire :

Yann WYSS

Le Président :

Frédéric RENEVEY